GROUPE TF1

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DÉCEMBRE 2015

AVERTISSEMENT

Cette version publiée le 14 septembre 2016 intègre la correction d'une erreur (en page 40) concernant le pourcentage de détention de TF1 dans la société Teads.

Les états financiers consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2015 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2014 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 10 mars 2015 sous le numéro D.15-0115, et établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes ont été audités et les rapports de certification ont été émis sans réserve par les Commissaires aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros) No	otes	Exercice	Exercice
		2015	2014
Recettes publicitaires		1 554,2	1 575,5
Autres revenus		450,1	516,3
Chiffre d'affaires	4.3	2 004,3	2 091,8
Autres produits de l'activité		-	0,3
	4.4	(1 017,6)	(1 119,1)
3	5.1	(327,4)	(332,4)
5 - 5	5.2	(341,0)	(362,4)
•	5.3	(124,0)	(126,2)
Dotation nette aux amortissements		(56,5)	(55,4)
Dotation nette aux provisions	- 1	11,7	10,0
F F F	5.4	106,3	120,8
Autres charges d'exploitation	5.4	(97,8)	(110,9)
Résultat opérationnel courant		158,0	116,5
Autres produits opérationnels		_	_
	5.5	(16,8)	-
		. , ,	
Résultat opérationnel		141,2	116,5
Produits sur endettement financier		1,2	1,2
Charges sur endettement financier		(0,1)	(0,1)
Coût de l'endettement financier net	5.6	1,1	1,1
Autres produits financiers	5.7	0,8	0,6
Autres charges financières	5.7	(4,0)	(0,3)
Impôt	5.9	(42,3)	(29,8)
	.3.4	6,5	15,0
Résultat net des activités poursuivies		103,3	103,1
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	5.10	-	315,9
Résultat net		103,3	419,0
attribuable au Groupe :		99,9	412,7
Résultat net des activités poursuivies		99,9	99,9
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		-	312,8
attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :		3,4	6,3
Résultat net des activités poursuivies		3,4	3,2
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		-	3,1
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		210 786	211 396
	.4.2	0,47	0,47
	.4.2	0,47	0,47
Résultat des activités en cours de cession par action (en euros) 7.	.4.2	-	1,48
Résultat des activités en cours de cession dilué par action (en euros) 7.	.4.2	-	1,47

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net consolidé	103,3	419,0
Eléments non recyclables en résultat net		
Gains / pertes actuariels sur avantages du personnel	(3,5)	(6,3)
Impôts nets sur opérations en capitaux propres non recyclables en résultat	1,2	2,2
Quote-part des produits et charges des coentreprises et entités associées non recyclables comptabilisés en capitaux propres	-	-
Eléments recyclables en résultat net		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (1)	(2,2)	6,9
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Variation des écarts de conversion sur sociétés contrôlées	-	
Impôts nets sur opérations en capitaux propres recyclables en résultat	0,8	(2,5)
Quote-part des produits et charges des coentreprises et entités associées recyclables comptabilisés en capitaux propres	0,6	0,7
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(3,1)	1,0
Total des produits et charges comptabilisés	100,2	420,0
attribuable au Groupe	96,8	413,7
attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3,4	6,3

Dont quote-part recyclée (6,5) million d'euros à fin 2015, (0,4) million d'euros à fin 2014

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros) Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net des activités poursuivies (y compris participations ne donnant pas le contrôle)	103,3	103,1
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant) 6.2.	54,1	50,1
Résultat de cessions d'actifs	(32,4)	(31,0)
Quote-part dans les résultats des coentreprises, entreprises associées et dividendes	7,9	(8,3)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie 6.2.2	(- / /	(14,1)
Sous-total	122,8	99,8
Coût de l'endettement financier net	(1,1)	(1,1)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	42,3	29,8
Capacité d'autofinancement	164,0	128,5
Impôts versés (-) / remboursés (+) Variation du BFR lié à l'activité	(35,1) 8,4	(33,1) 12,7
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	137,3	108,1
That help de desprene generes par ractivité	137,3	100,1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(57,6)	(36,9)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,2	0,4
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(6,2)	(9,3)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	-
Incidence des variations de périmètre 6.3.	494,5	306,0
Prix d'acquisition des activités consolidées	-	-
Prix de cession des activités consolidées	526,9	307,5
Dettes nettes sur activités consolidées	-	-
Autres variations de périmètre sur trésorerie	(32,4)	(1,5)
Dividendes reçus 6.3.2	- 7	30,4
Autres flux liés aux opérations d'investissements 6.3.3	,	25,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	432,8	316,1
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options 7.4.6	4,5	1,6
Rachats et reventes d'actions propres 6.4.	(/ - /	-
Autres opérations entre actionnaires 6.4.2	()-)	-
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice 7.4.5	, , ,	(117,2)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0,1	-
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(1,3)	(2,6)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	1,1	1,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(367,5)	(117,1)
VARIATION DE LA TRESORERIE SUR ACTIVITES POURSUIVIES	202,6	307,1
Trésorerie au début de l'exercice - Activités poursuivies	498,2	191,1
Variation de la trésorerie - Activités poursuivies	202,6	307,1
Trésorerie à la clôture de l'exercice - Activités poursuivies	700,8	498,2

VARIATION DE LA TRESORERIE SUR ACTIVITE CEDEE OU EN COURS DE CESSION :		Exercice	Exercice
		2015	2014
Trésorerie au début de l'exercice - Activité cédée ou en cours de cession	3.3	-	69,6
Variation de la trésorerie- Activité cédée ou en cours de cession	3.3		(34,5)
Déconsolidation des activités en cours de cession	3.3		(35,1)
Trésorerie à la clôture de l'exercice- Activité cédée ou en cours de cession	3.3	-	-

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	2015.12	2014.12
Goodwill	7.3.1	431,6	473,8
Immobilisations incorporelles		125,2	108,3
Droits audiovisuels	7.1.1	65,0	46,8
Autres immobilisations incorporelles	7.3.2	60,2	61,5
Immobilisations corporelles	7.3.3	170,1	176,3
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	7.3.4	84,8	581,8
Actifs financiers non courants	7.3.5	30,1	29,2
Actifs d'impôt non courants		-	-
Total actifs non courants		841,8	1 369,4
Stocks et en-cours		726,9	694,3
Programmes et droits de diffusion	7.1.2	713,4	678,5
Autres stocks		13,5	15,8
Clients et autres débiteurs	7.2.1	937,4	1 136,6
Actifs d'impôt courants		-	15,0
Autres actifs financiers courants		4,5	7,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.5.1	703,1	501,4
Total actifs courants		2 371,9	2 354,6
Actifs d'activités en cours de cession		-	-
TOTAL ACTIF		3 213,7	3 724,0
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-)	7.5.1	700,8	497,0

BILAN CONSOLIDE (suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	Notes	2015.12	2014.12
Capital	7.4.1	42,1	42,3
Capital Primes et réserves	7.4.1	1 599,7	1 548,4
Résultat consolidé de l'exercice		99,9	412,7
Resultat Consolide de l'exercice		22,2	712,7
Total capitaux propres part du groupe		1 741,7	2 003,4
Participations ne donnant pas le contrôle		20,1	36,5
Total capitaux propres		1 761,8	2 039,9
Emprunts non courants		-	-
Provisions non courantes	7.3.6	51,3	48,4
Passifs d'impôt non courants	5.9.2	11,8	31,5
Total passifs non courants		63,1	79,9
Dettes financières courantes	7.5.1	2,3	4,4
Fournisseurs et autres créditeurs	7.2.2	1 339,7	1 566,5
Provisions courantes	7.2.3	36,6	33,3
Passifs d'impôt courants		10,2	-
Autres passifs financiers courants		-	-
Total passifs courants		1 388,8	1 604,2
Passifs d'activités en cours de cession		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		3 213,7	3 724,0

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions d'auto- contrôle	Réserves	Produits et charges directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2013	42,2	5,8	-	1 661,5	(5,8)	1 703,7	130,5	1 834,2
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	0,1	1,5	-	-	-	1,6	_	1,6
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	0,6	-	0,6	-	0,6
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(116,2)	-	(116,2)	(8,7)	(124,9)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total opérations avec les actionnaires	0,1	1,5	-	(115,6)	-	(114,0)	(8,7)	(122,7)
Résultat net consolidé	-	-	-	412,7	-	412,7	6,3	419,0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	1,0	1,0	-	1,0
Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers)	-	-	-	-	-	-	(91,6)	(91,6)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2014	42,3	7,3	-	1 958,6	(4,8)	2 003,4	36,5	2 039,9
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	0,1	4,4	-	_	-	4,5	-	4,5
Paiements fondés sur des actions	-	-	_	1,3	-	1,3	-	1,3
Rachat d'actions propres	-	-	(40,0)	-	-	(40,0)	-	(40,0)
Annulation d'actions propres	(0,3)	-	-	_	-	(0,3)	-	(0,3)
Dividendes versés	-	-	-	(317,3)	-	(317,3)	-	(317,3)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	_	(9,6)	-	(9,6)	(5,0)	(14,6)
Total opérations avec les actionnaires	(0,2)	4,4	(40,0)	(325,6)	-	(361,4)	(5,0)	(366,4)
Résultat net consolidé	-	-	-	99,9	-	99,9	3,4	103,3
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(3,1)	(3,1)	-	(3,1)
Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers)	-	-	-	2,9	-	2,9	(14,8)	(11,9)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015	42,1	11,7	(40,0)	1 735,8	(7,9)	1 741,7	20,1	1 761,8

Se reporter à la note 7-4 « Capitaux propres» pour le détail des variations

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 F	aits marquants de l'exercice 2015	10
1-1	. Accord pour l'acquisition Newen	10
1-2	2. Accord pour la cession de la participation de 49% dans le groupe Eurosport	10
1-3	B. Cession d'Eurosport France	10
2 P	Principes et méthodes comptables	10
2-1	. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers	10
2-2	2. Nouvelles normes IFRS	11
2-3	3. Changements de méthode comptable	12
2-4	l. Jugements et recours à des estimations	12
3 P	Périmètre de consolidation : variations significatives et activités en cours de cession	13
3-1	. Variations significatives du périmètre en 2015	14
3-2	2. Rappel des variations significatives du périmètre 2014	14
3-3	3. Activité en cours de cession	14
4 lı	nformation sectorielle	16
4-1	. Information par secteur d'activité	17
4-2	2. Information par secteur géographique	18
4-3	3. Produits de l'activité	18
4-4	l. Achats consommés et variations des stocks	19
5 N	Notes sur le compte de résultat	20
5-1	. Charges de personnel	20
5-2	2. Charges externes	20
5-3	3. Impôts et taxes	20
5-4	l. Autres produits et charges d'exploitation	21
5-5	5. Autres produits et charges opérationnels	21
5-6	5. Coût de l'endettement financier net	21
5-7	7. Autres produits et charges financiers	22
5-8	3. Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	22
5-9). Impôts sur le résultat	23
5-1	10. Résultat des activités cédées ou en cours de cession	25

6	No	otes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	26
	6-1.	Définition de la trésorerie	26
	6-2.	Flux nets de trésorerie générés par l'activité	26
	6-3.	Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	26
	6-4.	Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	27
7	No	otes sur le Bilan	28
	<i>7-1</i> .	Droits audiovisuels et droits de diffusion	28
	<i>7-2.</i>	Actifs et passifs circulants	31
	<i>7-3.</i>	Actifs et passifs non courants	33
	7-4.	Capitaux propres	43
	<i>7-5.</i>	Endettement financier net et passifs financiers	48
8	Ge	estion des risques	51
	8-1.	Politique de gestion du capital	51
	<i>8-2</i> .	Politique de gestion des risques financiers	51
9	Au	itres notes annexes	60
	9-1.	Engagements hors bilan	60
	9-2.	Informations sur les parties liées	62
	9-3.	Honoraires des commissaires aux comptes	63
	9-4.	Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées	63
	9-5.	Périmètre de consolidation détaillé	63
	9-6.	Évènements postérieurs à la clôture	65
	9-7.	Table de correspondance des notes annexes 2015 / 2014	66

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 Faits marquants de l'exercice 2015

1-1. Accord pour l'acquisition Newen

Le 9 novembre 2015, TF1 et les actionnaires de Newen Studios ont signé un accord visant à l'acquisition par TF1 d'une participation de 70 % du capital de Newen Studios (société mère du Groupe Newen). Les actionnaires actuels, dont l'équipe dirigeante, sont associés à hauteur des 30 % du capital dans le cadre d'un partenariat à moyen et long terme.

Cette opération a été finalisée le 26 janvier 2016 (cf. évènement post clôture) et n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés 2015.

1-2. Accord pour la cession de la participation de 49% dans le groupe Eurosport

Le 22 juillet 2015, en application des accords du 30 mai 2014, les groupes TF1 et Discovery Communications ont décidé d'un commun accord que TF1 :

- exerce son option de vente de sa participation de 49 % détenus dans le groupe Eurosport, pour un montant de 490,5 M€,
- rachète de manière anticipée à Discovery les 20 % qu'il détient dans les chaînes payantes TV Breizh, Histoire et Ushuaïa, pour un montant de 14,6 M€.

La réalisation de ces opérations est intervenue le 1^{er} octobre, celle-ci n'a pas d'impact significatif sur le compte de résultat 2015. Ce nouvel accord a mis un terme à compter du 22 juillet 2015 aux engagements réciproques antérieurs entre les deux groupes.

1-3. Cession d'Eurosport France

Le 31 mars 2015, conformément aux accords signés entre TF1 et Discovery en janvier 2014 et à la suite de la restitution début 2015 de la licence de TNT payante d'Eurosport France, le groupe TF1 a cédé à Eurosport SAS la totalité de sa participation détenue dans Eurosport France, représentant 80 % du capital de celle-ci.

Dans les comptes consolidés clos au 31 décembre, cette perte de contrôle entraîne la déconsolidation de la contribution d'Eurosport France générant un résultat positif présenté en autres produits d'exploitation dans le résultat opérationnel du secteur Offre Payante.

2 Principes et méthodes comptables

Méthodes comptables :

Les méthodes comptables sont présentées dans un encadré dans chacune des notes correspondantes.

2-1. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

Les comptes du groupe TF1 au 31 décembre 2015 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées. Ils tiennent compte des recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n°2009-R-03 du 2 juillet 2009 en matière d'états financiers.

Ils sont présentés en millions d'euros.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2016 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2016.

2-2. Nouvelles normes IFRS

2-2-1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015

Pour l'établissement de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2015, le groupe TF1 a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014, ou, le cas échéant, les nouvelles normes applicables au 1^{er} janvier 2015.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne d'application obligatoire ou applicables par anticipation au 1^{er} janvier 2015 sont :

Interprétation IFRIC 21 - taxes prélevées par une autorité publique : date d'application au 1^{er} janvier 2015, cette interprétation a été adoptée par l'Union européenne le 13 juin 2014. Les impacts de cette interprétation applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 ne sont pas significatifs sur les capitaux propres du Groupe, mais affectent le rythme de reconnaissance en période intermédiaire de certaines taxes, telles que la C3S ou la taxe foncière.

Les impacts sur le compte de résultat consolidé liés à la première application de l'interprétation IFRIC 21 en 2015 ont été communiqués dans le document de référence 2014 en note 2.2.1 et sont pour rappel les suivants :

	Résultat opérationnel		Résultat net		Impacts IFI	RIC 21
(en millions d'euros)	2014 publié	2014 retraité	2014 publié	2014 retraité	Résultat opérationnel	Résultat net
31 mars	10,9	6,9	16,4	13,9	4,0	2,5
30 juin	24,2	21,7	327,3	325,7	2,5	1,6
30 septembre	31,8	30,7	347,7	347,0	1,1	0,7
31 décembre	116,5	116,5	419,0	419,0	N/S	N/S

Par ailleurs, le groupe TF1 a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes publiées par l'IASB, approuvées par l'Union Européenne applicables par anticipation dès le 1^{er} janvier 2015.

2-2-2. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016

Amendement IAS 16 et IAS 38 – clarification sur les modes d'amortissements acceptables : adopté par l'Union Européenne le 2 décembre 2015, analyse en cours de finalisation, pas d'incidence significative sur les comptes à ce stade

2-2-3. Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union européenne

Norme	Date d'application IASB	Impacts Groupe attendus
IFRS 15 : produits provenant de contrats avec les clients	1 ^{er} janvier 2018	Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IAS 18 et IAS 11. La nouvelle norme, non encore adoptée par l'UE, est applicable au 1 ^{er} janvier 2018, avec une application anticipée autorisée. L'impact de cette norme est en cours d'évaluation.
IFRS 9 : instruments financiers, classification et évaluation des actifs financiers	1 ^{er} janvier 2018	Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, non adoptée par l'Union européenne, est applicable au 1 ^{er} janvier 2018.
IFRS 16 – contrat de location	1 ^{er} janvier 2019	L'impact de cette norme est en cours d'évaluation

2-3. Changements de méthode comptable

En 2015, le Groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables, en dehors des obligations IFRS présentées en note 2-2-1 applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 et qui sont sans incidence significative sur les comptes.

2-4. Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables. Le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables pour réévaluer des actifs, passifs, produits et charges, qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Certains faits et circonstances ultérieurs pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les méthodes comptables pour les postes de bilan nécessitant d'avoir recours à des estimations sont indiquées dans les notes annexes correspondantes. Ces estimations concernent notamment les éléments suivants : *goodwill*, droits audiovisuels et droits de diffusion, reconnaissance des produits de l'activité.

3 Périmètre de consolidation : variations significatives et activités en cours de cession

Méthode comptable : regroupements d'entreprises, cession et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3. Cette dernière a fait l'objet d'une révision applicable au 1^{er} janvier 2010, sans effet rétroactif, dont les principales conséquences sont un renforcement du critère de contrôle dans le traitement comptable du regroupement et une plus grande utilisation de la juste valeur. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités comme indiqué ci-après :

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Sur option à prendre lors de chaque regroupement, les intérêts minoritaires peuvent être évalués à la juste valeur donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire (option du goodwill « complet »).

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires, la différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étape, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat. Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte du contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat.

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 7-3-1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

En cas de cession partielle d'activités constitutives d'une UGT ou de scission d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'UGT à proportion des valeurs relatives (telles que définies dans la hiérarchie des méthodes d'évaluation selon IFRS 7, cf. note 7-3-5) des activités cédées, conservées ou séparées à la date de cession/scission, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée. conformément à l'IAS 36.86.

Les comptes consolidés du groupe TF1 établis au 31 décembre 2015 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 9-5.

3-1. Variations significatives du périmètre en 2015

✓ Groupe Eurosport : suite à la cession le 1^{er} octobre 2015 de la participation de 49% détenu dans le Groupe Eurosport, les titres mises en équivalence ont été déconsolidés (cf. faits marquants).

✓ Eurosport France :

Suite à la cession de la totalité des titres Eurosport France représentant 80 % du capital de celle-ci (cf. faits marquants), cette entité est déconsolidée à partir du 31 mars 2015.

Prefas 18 et chaines TV payantes TV Breizh, Histoire, Ushuaia TV: ces entités sont détenues à 100% suite au rachat le 1^{er} octobre 2015 des 20% détenus par le Groupe Discovery. Cette opération génère une moins-value inscrite dans les capitaux propres du Groupe pour 9,3 millions d'euros.

3-2. Rappel des variations significatives du périmètre 2014

✓ Eurosport SAS

Suite à la cession de 31 % d'Eurosport SAS le 30 mai 2014, le groupe TF1 ne dispose plus du contrôle exclusif sur Eurosport SAS et ses filiales internationales, ces entités ont été en conséquence déconsolidées à cette date.

La participation de 49 % du capital d'Eurosport SAS conservée par le groupe TF1 lui conférant une influence notable, le groupe Eurosport International est consolidé à partir de cette même date par mise en équivalence (cf. note 7-3-4 participations dans les coentreprises et les entreprises associés).

✓ OneCast

Le groupe TF1 a cédé le 30 octobre 2014 100 % du capital de sa filiale OneCast au groupe ITAS. A compter de cette date, OneCast, qui était consolidée en intégration globale, ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

Le chiffre d'affaires de OneCast s'élevait à 8,2 millions d'euros sur les 10 mois de 2014 (9,1 millions d'euros à fin 2013), pour un résultat opérationnel de 2,2 millions d'euros sur la même période (1,9 million d'euros à fin 2013).

3-3. Activité en cours de cession

Méthode comptable :

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme « en cours de cession » quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue, et que la cession est hautement probable.

Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des frais de cession.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le groupe TF1 a cédé l'activité.

Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant :

- le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession,
- la dépréciation éventuelle des actifs nets en cours de cession sur la base de leur évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, lors du premier reclassement des actifs net comme destinés à être cédés et,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession.

Les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées ou en cours de cession sont isolés du tableau de flux de trésorerie consolidés et détaillés ci-dessous pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère matériel.

Conformément au traitement comptable retenu depuis le 31 décembre 2013 et jusqu'au 30 mai 2014, date de la cession complémentaire de 31 % d'Eurosport International (Groupe Eurosport hors Eurosport France) à Discovery Communications, les activités d'Eurosport International ont été présentées en activités en cours de cession.

Résultat d'Eurosport International en cours de cession jusqu'au 30 mai 2014 :

(en millions d'euros)	5 mois
	2014
Chiffre d'affaires	159,5
Charges d'exploitation	(133,7)
Résultat opérationnel	25,8
Coût de l'endettement financier net	0,1
Autres produits et charges financières	-
Impôt	(9,3)
Résultat net	16,4

> Flux de trésorerie d'Eurosport International en cours de cession jusqu'au 30 mai 2014 :

	5 mois 2014
Flux nets de trésorerie générés par l'activité - Activité en cours de cession	5,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement - Activité en cours de cession	(1,6)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement - Activité en cours de cession	(37,9)
Total variation de trésorerie sur activité en cours de cession	(34,5)
VARIATION DE LA TRESORERIE SUR ACTIVITE CEDEE OU EN COURS DE CESSION :	
Trésorerie au début de l'exercice - Activité cédée ou en cours de cession	69,6
Variation de la trésorerie- Activité cédée ou en cours de cession	(34,5)
Trésorerie à la clôture de l'exercice- Activité cédée ou en cours de cession	35,1

4 Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe. Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par les décisionnaires opérationnels du Groupe dans leur suivi des activités. Ces secteurs opérationnels correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel et aucun regroupement n'a été effectué.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actif correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

Antennes et Contenus

Le secteur Antennes et Contenus regroupe l'ensemble des services accessibles gratuitement par les consommateurs. Les revenus de ces activités sont majoritairement issus de la vente d'espace publicitaire sur des supports audiovisuels, internet et presse écrite (arrêt de cette activité à partir du 3 juillet 2015).

Ce secteur inclut également les activités dont les revenus non publicitaires sont directement générés par les programmes diffusés sur les antennes du Groupe tel que les opérations d'interactivité entre le téléspectateur et le programme diffusé.

Enfin, les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire du contenu pour le compte d'une autre filiale du secteur Antennes et Contenus figurent dans ce secteur, tel que l'acquisition et l'exploitation de droits audiovisuels, la production interne de programmes ou l'activité commerciale de vente d'espace publicitaire.

Services Consommateurs

Le secteur Services Consommateurs regroupe les offres payantes du Groupe commercialisées directement ou *via* un intermédiaire de distribution auprès des consommateurs :

- ✓ les activités de vente à distance *via* internet ou appels téléphoniques et de vente en boutique du groupe Téléshopping ;
- √ les activités du pôle TF1 Entreprises, dont notamment la vente de jeux de société et l'exploitation de licences;
- √ l'acquisition et la distribution de produits vidéo physiques et dématérialisés.

Offre Payante

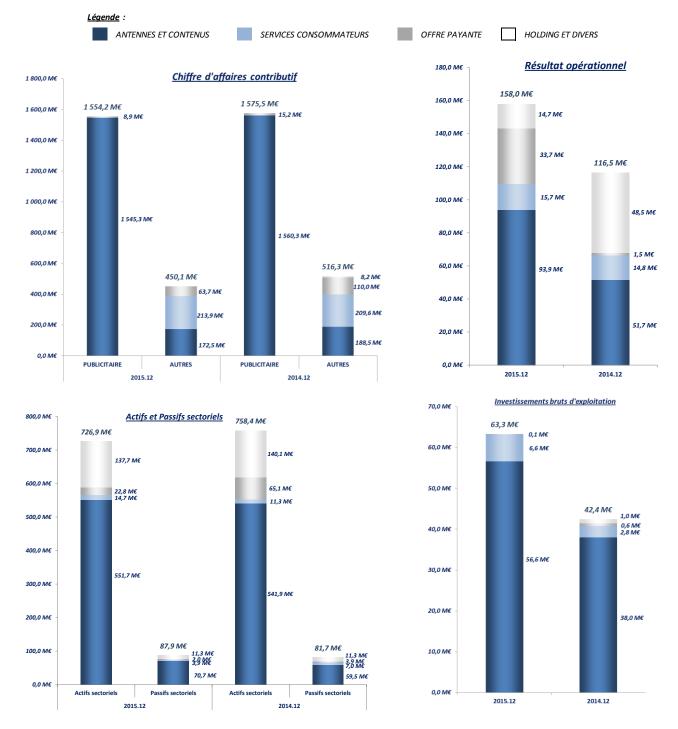
Ce secteur regroupe l'ensemble des services payants accessibles auprès d'un opérateur tiers. Les revenus de ces activités sont majoritairement issus de la rémunération négociée et perçue auprès des opérateurs câble, satellite et ADSL pour la mise à disposition des chaînes TV payantes éditées par le groupe TF1. Le client est un opérateur avec lequel le revenu est négocié, et qui est responsable de la relation avec le client final, notamment du recouvrement du prix du service final. Ce secteur intègre la chaîne LCI jusqu'au 31 décembre 2015.

Holding et Divers

Les entités n'ayant pas d'activité opérationnelle ainsi que les entités portant les biens immobiliers du Groupe sont regroupées dans ce secteur.

4-1. Information par secteur d'activité

(en millions d'euros)	ANTENI CONT		SERV CONSOMI		OFFRE P	AYANTE		ING ET ERS	TOTAL GR	OUPE TF1
COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL	2015.12	2014.12	2015.12	2014.12	2015.12	2014.12	2015.12	2014.12	2015.12	2014.12
Chiffre d'affaires des secteurs	1 744,5	1 783,5	216,4	210,9	94,0	140,9	21,1	34,6	2 076,0	2 169,9
Eliminations opérations intersecteurs	(26,7)	(34,7)	(2,5)	(1,3)	(21,4)	(15,7)	(21,1)	(26,4)	(71,7)	(78,1)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF GROUPE	1 717,8	1 748,8	213,9	209,6	72,6	125,2	0,0	8,2	2 004,3	2 091,8
Dont Chiffre d'affaires Publicitaire	1 545,3	1 560,3	0,0	0,0	8,9	15,2	0,0	0,0	1 554,2	1 575,5
Dont Chiffre d'affaires Autres	172,5	188,5	213,9	209,6	63,7	110,0	0,0	8,2	450,1	516,3
RESULTAT OPERATIONNEL	93,9	51,7	15,7	14,8	33,7	1,5	14,7	48,5	158,0	116,5
% marge opérationnelle contributive Groupe	5,5%	3,0%	7,3%	7,1%	46,4%	1,2%	N/S	N/S	7,9%	5,6%



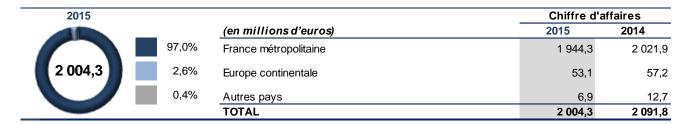
Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles.

Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

La variation du résultat opérationnel sur le secteur Offre Payante est essentiellement due à la plus-value de cession d'Eurosport France en 2015, celle sur le secteur Holding et Divers est essentiellement due à la plus-value de cession de OneCast constatée en 2014.

4-2. Information par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France (cf. graphique ci-dessous) et ne présente pas de variation significative dans sa répartition par rapport à l'exercice précédent.



Les actifs sectoriels et les investissements sont principalement présents et réalisés en France, les montants sur les autres zones géographiques sont non significatifs.

4-3. Produits de l'activité

Méthode comptable :

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

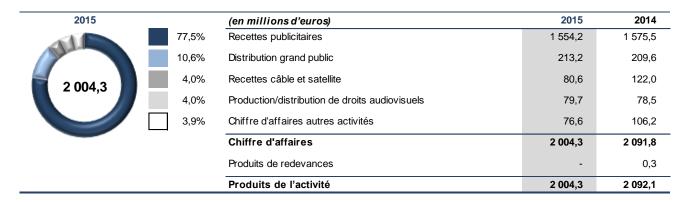
- les ventes d'espace publicitaire sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondants sont diffusés.
 - Si les ventes d'espace publicitaire concernent des supports n'appartenant pas au Groupe, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe est constitué de la commission de régie sauf à ce que la régie n'ait concédé au support une garantie de recouvrement sur les encaissements des ventes d'espace. Dans ce cas, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe sera égal au montant brut des ventes d'espace telles que facturées aux annonceurs.
 - Le Groupe réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations, qualifiées d'échanges dissemblables au sens de l'interprétation SIC 31, sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes.
- la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
- les ventes de droits audiovisuels sous licence sont constatées lorsque le bénéficiaire de la licence a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat de licence (acceptation technique).

- le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est présenté net des provisions pour retours attendus et des reversements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution.
- le chiffre d'affaires résultant d'opérations impliquant des intermédiaires techniques est constitué par le coût de la prestation supporté par le consommateur final dès lors que le Groupe assume le risque financier des transactions ainsi que les risques « SAV » et juridiques liés à cette prestation. A contrario, lorsque le Groupe se considère comme un intermédiaire, son chiffre d'affaires est constitué de sa rémunération nette.

Les autres produits de l'activité correspondent essentiellement aux redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

Par ailleurs, les activités du Groupe n'incluent pas de manière significative de ventes d'éléments multiples au sens de la norme IAS 18.

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :



4-4. Achats consommés et variations des stocks

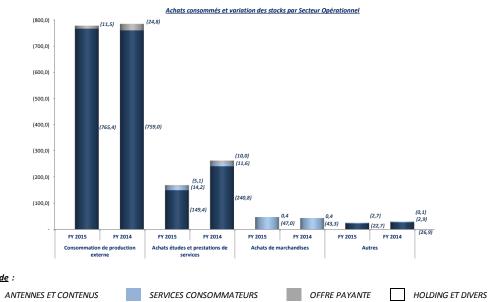
Légende :

Les autres achats consommés et variations de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

(en millions d'euros)	2015	2014
Consommation de production externe (1)	(776,9)	(783,8)
Achats études et prestations de services (2)	(168,7)	(262,5)
Achats de marchandises	(46,6)	(42,9)
Autres	(25,4)	(29,9)
Autres achats consommés et variations des stocks	(1 017,6)	(1 119,1)

⁽¹⁾ La consommation de production externe, correspond aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1, TMC, NT1, HD1 et les chaînes thématiques TV Breizh, Histoire, Ushuaïa TV, Sérieclub, TF6 et Stylía (en 2014).

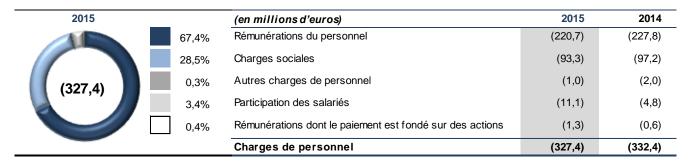
⁽²⁾ Les achats études et prestations de services comprennent notamment le coût des droits de diffusion de la Coupe du Monde de football en 2014 et de rugby en 2015.



5 Notes sur le compte de résultat

5-1. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :



Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « Charges sociales » et s'élèvent à 28 millions d'euros en 2015 (32 millions d'euros en 2014).

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du Groupe sont comptabilisées en provisions non courantes (se reporter à la note 7-3-6) dans la rubrique « Dotation nette aux provisions ». Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « Rémunérations du personnel ». Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites (cf. note 7-4-6-3).

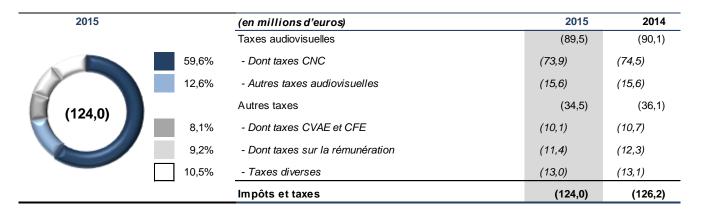
5-2. Charges externes

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :



5-3. Impôts et taxes

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :



5-4. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2015	2014
Reprises de provisions non utilisées	8,2	9,1
Production immobilisée et transferts de charge	19,9	24,1
Subventions d'exploitation	0,8	0,3
Subventions d'investissement	10,5	8,8
Gains de change	28,4	15,0
Autres produits (dont produits de cession de sociétés consolidées)	38,5	63,5
Autres produits d'exploitation	106,3	120,8
Redevances et reversements ayants droits	(71,0)	(74,9)
Pertes sur créances irrécouvrables	(5,8)	(4,7)
Pertes de change	(14,6)	(20,8)
Autres charges (dont valeur nette comptable des sociétés consolidées cédées)	(6,4)	(10,5)
Autres charges d'exploitation	(97,8)	(110,9)

5-5. Autres produits et charges opérationnels

<u>Méthode comptable</u>: Ces postes regroupent des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, peu fréquents, et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Les autres charges opérationnelles, d'un montant de 16,8 millions d'euros, correspondent aux coûts d'adaptation du pôle Information. Ils sont principalement liés à l'arrêt de l'activité « édition papier » de Publications Metro France.

5-6. Coût de l'endettement financier net

Méthode comptable :

Le « Coût de l'endettement financier net » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante,
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti,
- des charges sur opérations de couvertures de taux,
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits sur opérations de couvertures de taux,
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Produits d'intérêts	1,2	1,1
Produits et revenus sur actifs financiers	-	0,1
Produits sur endettement financier	1,2	1,2
Charges d'intérêts sur dettes financières	(0,1)	(0,1)
Charges sur endettement financier	(0,1)	(0,1)
Coût endettement financier net	1,1	1,1

5-7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Dividendes	0,2	0,2
Profits sur actifs financiers	0,1	0,1
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises	-	0,2
Produits liés à l'effet de l'actualisation des actifs et des passifs	0,4	-
Produits divers	0,1	0,1
Autres produits financiers	0,8	0,6
Pertes sur actifs financiers	(2,9)	(0,2)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises	(0,2)	-
Charges liées à l'effet de l'actualisation des actifs et des passifs	(0,7)	-
Charges diverses	(0,2)	(0,1)
Autres charges financières	(4,0)	(0,3)

5-8. Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	Résultat financier 2015	Résultat financier 2014	Résultat opérationnel 2015	Résultat opérationnel 2014
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	1,3	1,2	15,7	(6,0)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur	-	0,2	-	-
dont actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-
dont actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur	-	0,2	-	-
Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(2,7)	-	(1,9)	0,2
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(0,5)	(0,2)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	(0,2)	0,2	(0,4)	3,9
Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	(2,1)	1,4	13,4	(1,9)

5-9. Impôts sur le résultat

Méthode comptable :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

Les impôts différés sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants après compensation suivant les différents périmètres fiscaux.

5-9-1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

5-9-1-1. Compte de résultat

(en millions d'euros)	2015	2014
Impôt exigible	(60,2)	(25,9)
Impôt différé	17,9	(3,9)
Charge d'impôt totale	(42,3)	(29,8)

Le taux d'imposition exigible retenu pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 est de 38 %.

Le taux d'imposition retenu pour l'évaluation des impôts différés actifs et passifs est de 34,43 %.

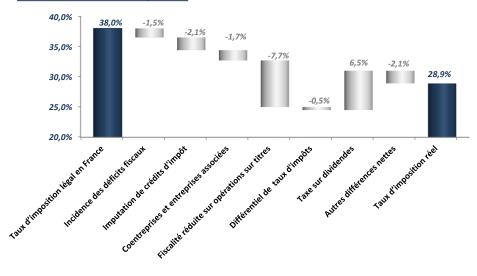
5-9-1-2. Rationalisation du taux d'impôt

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat net, part du groupe	99,9	412,7
Impôt sur les résultats	42,3	29,8
Résultat des activités abandonnées	-	(315,9)
Intérêts minoritaires	3,4	6,3
Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires	145,6	132,9
Taux d'imposition légal en France	38,0%	38,0%
Incidence des variations de juste valeur non fiscalisées	0,0%	0,0%
Dépréciation des goodwill	0,0%	0,0%
Incidence des déficits fiscaux	(1,5%)	(1,1%)
Imputation de crédits d'impôt	(2,1%)	(1,8%)
Résultat des coentreprises et des entreprises associées	(1,7%)	(4,6%)
Fiscalité réduite sur opérations sur titres (1)	(7,7%)	(7,6%)
Différentiel de taux d'impôts (changement de taux et taux filiales étrangères)	(0,5%)	(0,5%)
Taxe sur dividendes	6,5%	2,6%
Autres différences nettes	(2,1%)	(2,6%)
Taux d'imposition réel	28,9%	22,4%

Dont incidence de la cession d'Eurosport France en 2015 et de l'entité OneCast en 2014.

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

Rationalisation du taux d'impôt 2015



5-9-2. Actifs et passifs d'impôt différé

5-9-2-1. Variation des impôts différés nets

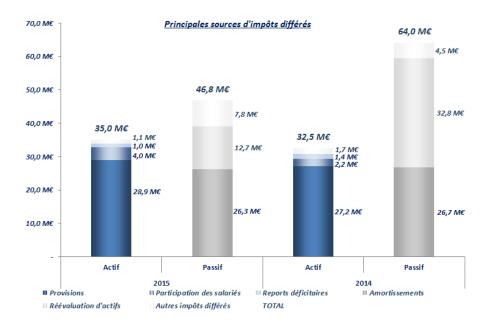
(en millions d'euros)	2015	2014
Impôts différés nets au 1er janvier	(31,5)	(9,2)
Constaté en capitaux propres	2,0	(0,3)
Constaté en résultat	17,9	(3,9)
Activités en cours de cession	-	(18,0)
Variation de périmètre et autres	(0,2)	(0,1)
Impôts différés nets au 31 décembre	(11,8)	(31,5)

5-9-2-2. Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2015	2014
Provisions		
Provision sur programmes	1,5	2,2
Provision Indemnités de fin de carrière	13,2	11,3
Provision dépréciation des droits audiovisuels	0,6	0,6
Provision clients	0,9	0,8
Autres provisions	12,7	12,3
Participation des salariés	4,0	2,2
Reports déficitaires	1,0	1,4
Autres impôts différés actifs	1,1	1,7
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(35,0)	(32,5)
Impôts différés actifs	-	-
Amortissements dérogatoires	(17,7)	(18,2)
Amortissements du siège social	(8,6)	(8,5)
Réévaluation d'actifs	(12,7)	(32,8)
Autres impôts différés passifs	(7,8)	(4,5)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	35,0	32,5
Impôts différés passifs	(11,8)	(31,5)
Impôts différés nets au 31 décembre	(11,8)	(31,5)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 16,3 millions d'euros (contre 18,6 millions d'euros en 2014) et correspondent à des reports déficitaires et des amortissements réputés différés indéfiniment reportables dont la probabilité de récupération ne justifie pas une inscription au bilan.



5-9-2-3. Délai de récupération des impôts différés actifs

(en millions d'euros)	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	Total
Impôts différés actifs	21,8	-	13,2	(35,0)	-

Les impôts différés actifs dont l'échéance se situe au-delà de cinq ans concernent les différences temporaires sur la comptabilisation des provisions pour indemnités de fin de carrière.

5-10. Résultat des activités cédées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	2014 5 mois
Résultat de l'activité Eurosport International avant impôt	25,7
Impôt sur l'activité	(9,3)
Résultat net de l'activité d'Eurosport international	16,4
Résultat de cession et de réévaluation avant impôt	328,5
Impôts courants et impôts différés sur résultat de cession et de réévaluation	(29,0)
Résultat net de cession et de réévaluation	299,5
Résultat net des activités en cours de cession	315,9

En 2014, le résultat des activités en cours de cession comprenait le résultat de l'activité d'Eurosport International sur les 5 mois de janvier à mai 2014 pour 16,4 millions d'euros et le résultat de cession et de réévaluation pour 299,5 millions d'euros.

6 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

6-1. Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau de flux de trésorerie intègre la variation de la seule trésorerie des activités poursuivies. La variation de la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession est présentée en note 3-3.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes courants de trésorerie actifs et passifs et les concours bancaires courants. Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	2015	2014
Trésorerie et équivalent de trésorerie au bilan	703,1	501,4
Trésorerie sur actif en cours de cession	-	
Comptes courants de trésorerie passifs	(2,3)	(3,2)
Concours bancaires courants	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-
Trésorerie de clôture du tableau de flux	700,8	498,2

6-2. Flux nets de trésorerie générés par l'activité

6-2-1. Dotations aux amortissements et aux provisions

Le détail des dotations aux amortissements et aux provisions est le suivant :

(en millions d'euros)	2015	2014
Immobilisations incorporelles et goodwill	36,1	31,5
Immobilisations corporelles	15,4	17,8
Immobilisations financières	2,8	(0,5)
Provisions non courantes	(0,2)	1,3
Total dotations nettes aux amortissements et provisions	54,1	50,1

6-2-2. Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

Pour 2015 et 2014, l'analyse des autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Variations de juste valeur	0,9	(4,1)
Paiements fondés sur des actions	1,3	0,6
Produits de dividendes (titres non consolidés)	(0,2)	(0,2)
Subventions virées en résultat	(12,1)	(10,4)
Total autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(10,1)	(14,1)

6-3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

6-3-1. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Pour 2015 et 2014, l'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Décaissements nets sur acquisitions	-	-
Encaissements nets sur cessions	494,5	306,0
Incidence des variations de périmètre	494,5	306,0

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014
Encaissement	526,9	307,5
Trésorerie cédée	(32,4)	(1,5)
Souscription à l'augmentation de capital des filiales	-	-
Encaissement net	494,5	306,0

En 2015, les encaissements correspondent au groupe Eurosport : au prix de cession des 49 % pour 490,5 millions d'euros et à la quotepart différée du paiement de la cession réalisée en mai 2014 des 31 % pour 36,4 millions d'euros. La trésorerie cédée est constituée de la trésorerie d'Eurosport France cédée et déconsolidée au 31 mars 2015.

En 2014, les encaissements correspondent aux produits de cession du groupe Eurosport, de OneCast, ainsi qu'au solde du prix de cession de Place des Tendances. La trésorerie cédée est relative à la déconsolidation de l'entité OneCast.

6-3-2. Dividendes reçus

En 2014, les dividendes reçus correspondent aux dividendes versés par Eurosport SAS.

6-3-3. Autres flux liés aux opérations d'investissements

En 2014, les autres flux liés aux opérations d'investissement intègrent notamment le remboursement de capital de Groupe AB.

6-4. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

6-4-1. Rachat et revente d'actions propres

Conformément à l'approbation lors de l'Assemblée Générale du 16 avril 2015 du nouveau programme de rachat d'actions, TF1 a procédé au cours du troisième trimestre 2015 au rachat de 2 969 765 actions, pour un montant de 40,0 M€.

6-4-2. Autres opérations entre actionnaires

Les autres opérations entre actionnaires correspondent au rachat auprès de Discovery Communications, de manière anticipée, des 20 % qu'il détenait dans les chaînes payantes TV Breizh, Histoire et Ushuaïa, pour un montant de 14,6 M€ (cf. note 1 − Faits marguants).

7 Notes sur le Bilan

7-1. Droits audiovisuels et droits de diffusion

7-1-1. Droits audiovisuels

Méthode comptable :

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 SA, TF1 Films Production, TF1 Vidéo et TF1 Production, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 DA et TF1 Entreprises, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique à compter des faits générateurs suivants :

- la date du dernier tour de manivelle ou la date du visa d'exploitation pour les parts de coproductions cinématographiques,
- la date de signature des contrats pour les droits audiovisuels de distribution et/ou de négoce et les droits musicaux acquis.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de producteurs de fictions françaises : elles sont amorties en linéaire sur la durée prévisionnelle de leur exploitation.
- parts de coproductions cinématographiques : elles sont amorties en fonction des recettes sur 8 ans.
- droits audiovisuels « distribution »: ils sont amortis en fonction des recettes avec un minimum linéaire sur 3 ans.
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.
- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.
- la modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production est l'amortissement en fonction des recettes sur un horizon de temps limité en tenant compte de la chronologie des sources de revenus, méthode conforme à la pratique du secteur.

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable nette.

Évaluation / Jugement :

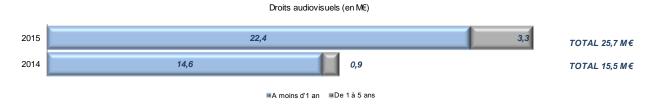
Dépréciation des droits audiovisuels : le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des prévisions de recettes futures.

Les mouvements des exercices 2015 et 2014 se décomposent comme suit :

			_, , , ,	Total droits
(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciation	audiovisuels
1 ^{er} janvier 2014	1 154,2	(1 077,6)	(28,6)	48,0
Augmentation	25,6	(32,8)	(6,0)	(13,2)
Diminution	(0,4)	0,1	12,3	12,0
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-	-
31 décembre 2014	1 179,4	(1 110,3)	(22,3)	46,8
Augmentation (1)	49,6	(35,4)	(6,8)	7,4
Diminution	(0,1)	0,1	11,8	11,8
Variation de périmètre et reclassement	5,5	-	(6,5)	(1,0)
31 décembre 2015	1 234,4	(1 145,6)	(23,8)	65,0

⁽¹⁾ Suite à la nouvelle règlementation sur les parts de coproduction françaises intervenue en 2015, ces flux intègrent les mouvements liés à ces droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :



7-1-2. Programmes et droits de diffusion

Méthode comptable :

✓ Entrée au bilan :

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'évènement, etc), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

La rubrique « Programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour ses antennes,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production);
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Règles de consommation :

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

Règles par types de programmes					
Fictions d'une durée au moins égale à Films, téléfilms, séries, dessins Autres programmes 52 minutes animés et droits de diffusion					
1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %		
2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	-		

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

✓ <u>Dépréciations et mise au rebut :</u>

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si la valeur contractuelle d'entrées en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus.

<u>Évaluation / Jugement</u>: la probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

✓ Droits en sécurisation de grille :

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « output deal »), sous déduction des acomptes versés.

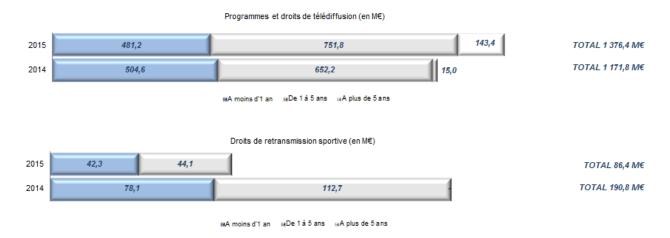
Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits ci-dessus.

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Stocks
1 ^{er} janvier 2014	791,7	(128,6)	663,1
Variation nette	7,7	7,7 (1)	15,4
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
31 décembre 2014	799,4	(120,9)	678,5
Variation nette	28,6	6,3 ⁽²⁾	34,9
Variation de périmètre et reclassement	-	<u>-</u>	-
31 décembre 2015	828,0	(114,6)	713,4

⁽¹⁾ dont 53,1 millions d'euros de dotations et 60,8 millions d'euros de reprises

Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :



La partie de ces contrats (droits de télédiffusion et retransmission sportive) libellée en devises en 2015 et 2014 est de respectivement 156,5 millions d'euros en USD et de 156,1 millions d'euros en USD.

En 2015, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 274,5 millions d'euros (contre 261,9 millions d'euros en 2014) et le GIE AD pour un montant de 1 023,3 millions d'euros (contre 828,5 millions d'euros en 2014).

 $^{^{(2)}}$ dont 56,7 millions d'euros de dotations et 63,0 millions d'euros de reprises

Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement les sociétés TF1 SA et TF1 DS (86,4 millions d'euros en 2015 et 134,0 millions d'euros en 2014).

7-2. Actifs et passifs circulants

7-2-1. Clients et autres débiteurs

Méthode comptable :

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.



⁽¹⁾ Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives.

⁽²⁾ Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.

(en millions d'euros)	2015	2014
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	(138,3)	(149,2)
Provisions complémentaires de l'exercice	(13,9)	(31,6)
Reprises sur créances passées en pertes	21,7	39,6
Recouvrement de l'exercice	1,8	6,3
Activités en cours de cession	-	=
Variation de périmètre et reclassements	(2,0)	(3,4)
Dépréciation au 31 décembre - activités poursuivies	(130,7)	(138,3)

7-2-2. Détail des fournisseurs et autres créditeurs

Méthode comptable - comptabilisation des subventions cinéma :

Les subventions reçues par le groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe. Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits d'exploitation ») à due concurrence de l'amortissement des œuvres audiovisuelles auxquelles elles se rapportent, lorsque celles-ci se terminent ou obtiennent leur visa d'exploitation.



⁽¹⁾ Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

7-2-3. Provisions courantes

Méthode comptable :

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

- Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.
- <u>Évaluation / Jugement</u>: provisions constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont été déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. note 7-3-6).

Les provisions courantes pour 2015 peuvent se décomposer comme suit :

(en millions d'euros)	Litiges avec le personnel	Litiges commerciaux	Autres litiges et risques contractuels	Autres	TOTAL PROVISIONS COURANTES
1er janvier 2015	3,6	10,7	12,6	6,4	33,3
Dotations	3,4	1,8	-	9,2	14,4
Reprises utilisées	(1,3)	(1,0)	(0,3)	(2,5)	(5,1)
Reprises non utilisées	(0,4)	(2,8)	-	(0,4)	(3,6)
Variation de périmètre et reclassement	-	(2,1)	-	(0,3)	(2,4)
31 décembre 2015	5,3	6,6	12,3	12,4	36,6

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions relatives aux litiges commerciaux concernent principalement des litiges en cours avec des clients, des producteurs et des ayants droits.

⁽²⁾ Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés comprennent en 2014 la dette vis-à-vis d'Eurosport SAS et relative à la détention des titres Eurosport France pour un montant de 90,3 millions d'euros.

⁽³⁾ Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC pour TF1 Films Production, TF1 Production et TF1 Droits Audiovisuels.

⁽⁴⁾ Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance.

Les provisions sur litiges et risques contractuels visent à couvrir les risques de recours des autres tiers contractants avec TF1, incluant les garanties données par le Groupe dans le cadre de cession de titres.

Risques liés au droit de la concurrence :

✓ Plainte pour position dominante sur le marché de la publicité :

Les groupes Canal+, M6 et NextRadioTV ont chacun déposé plainte contre TF1 auprès de l'Autorité de la concurrence pour abus de position dominante sur le marché de la publicité télévisuelle.

Un rapporteur a été désigné par l'Autorité de la concurrence pour instruire ces plaintes et TF1 Publicité a été auditionnée en janvier 2015. Le Secrétariat général du groupe TF1 a déjà déposé auprès de l'Autorité de la concurrence et du CSA une étude économique du cabinet RBB sur l'évolution pro-concurrentielle de la position de TF1 sur le marché publicitaire.

✓ Plainte pour entente :

Le groupe Canal+ a déposé une plainte contre TF1 auprès de l'Autorité de la concurrence pour entente sur le droit de 1er et dernier refus et droit de préemption dont bénéficie TF1 Films Production relatif aux œuvres cinématographiques qu'elle finance.

Un rapporteur a été désigné par l'Autorité de la concurrence pour instruire cette plainte et TF1 a été auditionnée en mars 2015.

A ce jour, ces risques n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes du Groupe.

7-3. Actifs et passifs non courants

Méthode comptable :

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres de marché (Béta, capitalisation, etc) déterminés à partir d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La « juste valeur diminuée des coûts de la vente » d'un actif ou d'une UGT est mesurée le cas échéant par référence à sa valeur telle qu'elle ressort d'un protocole de vente ferme conclu à des conditions de marché.

<u>Évaluation / Jugement</u> :

La valeur dans les comptes consolidés du groupe TF1 des goodwill est revue a minima annuellement. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.

Dépréciation :

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des goodwill sont irréversibles.

7-3-1. Goodwill

Les goodwill ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

(en millions d'euros)	Antennes et Contenus	Services Consommateurs	Offre payante	Holdings et divers	TOTAL
Goodwill au 1 ^{er} janvier 2014	408,9	-	64,9	-	473,8
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2014	408,9	-	64,9	-	473,8
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	(42,2)	-	(42,2)
Reclassement	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2015	408,9	-	22,7	-	431,6
dont montant brut	408,9	-	22,7	4,5	436,1
dont dépréciation cumulée	-	-	-	(4,5)	(4,5)

La variation des goodwill 2015 de 42,2 millions d'euros s'explique par la déconsolidation d'Eurosport France (cf. faits marquants).

Les tests de dépréciation auxquels les goodwill ont été soumis, conformément à la méthode présentée ci-dessous, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2015.

Tests de dépréciation des goodwill

La valeur recouvrable de chacune des UGT a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode des DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issues des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des UGT, et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les plans d'affaires utilisés pour ces tests ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle en cohérence avec ceux constatées lors des 5 exercices précédents. Ces plans d'affaires intègrent notamment :

- les impacts de la situation économique sur les investissements publicitaires dans le contexte actuel particulièrement perturbé ;
- Les incidences du passage en clair de la chaine LCI dont les flux futurs sont intégrés dans l'UGT Antennes et Contenus ;
- le développement de l'offre gratuite sur tous les supports, notamment les chaînes TNT gratuites du Groupe et les activités digitales (MYTF1) portées par les nouvelles technologies ;
- les effets de l'adaptation du modèle économique de la chaîne TF1 obtenus notamment avec les plans d'optimisation mis en œuvre depuis 2007;
- la prise en compte des effets des évènements sportifs majeurs à venir.

Le taux de croissance perpétuelle retenu pour les tests effectués à fin 2015 est de 2 % (2 % également en 2014) pour l'ensemble des UGT. Le taux d'actualisation après impôt retenu à fin 2015 est de 6,81 % (8,32 % en 2014); il a été déterminé sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 7-3.

Pour les UGT Antennes et contenus et Offre Payante, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scenarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisés.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les hypothèses suivantes, prises individuellement :

	Variation du taux disatualisation	Variation du flux
UGT Antennes et contenus	Variation du taux d'actualisation + 570 bp	normatif -62%
UGT Offre payante	+ 449 bp	-55%

Pour l'UGT Antennes et Contenus, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 900 millions d'euros à sa valeur comptable.

Pour l'UGT Offre Payante, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 25 millions d'euros à sa valeur comptable.

7-3-2. Immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels, cf. note 7-1-1)

Méthode comptable :

Les immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels) comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à la date d'acquisition par le Groupe de la manière suivante :

- soit à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations
- soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Lorsque l'évaluation se fait postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles telles que les marques commerciales détenues par le Groupe ont une durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Ces marques font l'objet de tests de dépréciation (cf. note 7-3).

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nette :

	Marques à durée de vie	Concessions, brevets et droits		
(en millions d'euros)	définie	similaires	Autres	TOTAL
1 ^{er} janvier 2014	36,2	20,2	4,0	60,4
Augmentation	-	1,8	4,4	6,2
Dotations amortissements - provisions	-	(0,2)	(4,8)	(5,0)
Diminution	-	(0,1)	-	(0,1)
Variation de périmètre et reclassement	-	4,7	(4,7)	-
31 décembre 2014	36,2	26,4	(1,1)	61,5
Augmentation	=	1,9	2,9	4,8
Dotations amortissements - provisions	-	(5,6)	(0,2)	(5,8)
Diminution	-	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	3,8	(4,1)	(0,3)
31 décembre 2015	36,2	26,5	(2,5)	60,2
dont valeur brute	36,2	62,8	9,0	108,0
dont amortissements et dépréciations	-	(40,8)	(7,0)	(47,8)

Les tests de dépréciation auxquels les autres marques à durée de vie indéfinie ont été soumises, conformément à la méthode présentée en note 7-3, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2015.

7-3-3. Immobilisations corporelles

Méthode comptable :

Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions: 25 à 50 ans Équipements techniques: 3 à 7 ans Autres installations, outillage et mobilier: 2 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les mouvements des exercices 2015 et 2014 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit (les montants sont présentés en valeur nette) :

			Installations techniques	Installations en location	Immobilisations	Immobilisations	
(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	et matériels	financement	diverses	en cours	TOTAL
1er janvier 2014	60,9	81,5	20,9	3,2	22,5	1,0	190,0
Augmentation	-	-	6,2	-	6,1	0,4	12,7
Dotations amortissements - provisions	-	(2,4)	(8,8)	(1,1)	(7,5)		(19,8)
Diminution	-	0,1	-	-	(0,1)	-	(0,0)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	(6,0)	0,1	0,6	(1,3)	(6,6)
31 décembre 2014	60,9	79,2	12,3	2,2	21,6	0,1	176,3
Augmentation	-	-	3,7	-	5,2	1,2	10,1
Dotations amortissements - provisions	-	(2,4)	(5,3)	(1,0)	(6,7)	-	(15,4)
Diminution	-	-	(0,4)	-	(0,4)	-	(8,0)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	(0,1)	-	0,1	(0,1)	(0,1)
31 décembre 2015	60,9	76,8	10,2	1,2	19,8	1,2	170,1
dont valeur brute	60,9	101,2	147,7	10,2	101,4	1,2	422,6
dont amortissements et dépréciations	-	(24,4)	(137,5)	(9,0)	(81,6)	-	(252,5)

7-3-4. Participations dans les coentreprises et les entreprises associées

Méthode comptable :

Compte tenu du fait que les goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon les indices de perte de valeur.

Le détail des participations dans les coentreprises et les entreprises associées est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Groupe Eurosport ⁽¹⁾	Groupe AB (2)	Autres (3)	TOTAL
1 ^{er} janvier 2014	-	80,2	3,3	83,5
Quote-part de résultat	14,6	0,6	(0,2)	15,0
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Dividendes versés	-	(6,7)	0,6	(6,1)
Variation de périmètre et reclassement	489,9	-	-	489,9
Provision pour risque	-	-	(0,5)	(0,5)
31 décembre 2014	504,5	74,1	3,2	581,8
Quote-part de résultat	(0,3)	(1,8)	0,9	(1,2)
Provision pour dépréciation	-	-	7,7	7,7
Dividendes versés	(14,2)	-	0,1	(14,1)
Variation de périmètre et reclassement	(490,0)	-	-	(490,0)
Provision pour risque	-	-	0,6	0,6
31 décembre 2015	-	72,3	12,5	84,8

⁽¹⁾ La participation dans le groupe Eurosport a été cédée le 1^{er} octobre 2015 (cf. faits marquants).

Les coentreprises et les entreprises associées ne présentent pas d'autres produits et charges significatifs comptabilisés directement en capitaux propres.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives aux investissements significatifs dans les entreprises associées :

	Groupe AB ⁽¹⁾	
Quote-part groupe TF1	33,5 %	33,5 %
(en millions d'euros)	2015	2014
Actif non courant (2)	81,9	100,8
Actif courant	47,5	40,4
TOTAL ACTIF	129,4	141,2
Capitaux propres	73,3	74,7
Passif non courant	20,4	31,5
Passif courant	35,7	34,8
TOTAL PASSIF	129,4	141,0
Chiffre d'affaires	39,8	45,3
Résultat opérationnel courant	10,0	9,5

⁽¹⁾ En 2015 et 2014, les données sont établies sur la base des comptes au 30 septembre (derniers comptes disponibles).

Les données relatives aux autres coentreprises et entreprises associées sont non significatives sur les exercices 2015 et 2014.

La valeur de la mise en équivalence de Groupe AB intègre un goodwill de 44,4 millions d'euros présent dans les comptes consolidés de Groupe AB (cf. ci-dessous).

⁽³⁾ Dont principalement Sérieclub (secteur opérationnel Offre Payante) pour 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1,5 million d'euros au 31 décembre 2014) et Direct Optic Participations (secteur opérationnel Services Consommateurs) en 2015 et 2014 pour 1,5 million d'euros.

⁽²⁾ Dont goodwill de 44,4 millions d'euros.

7-3-5. Autres actifs financiers non courants

Méthode comptable :

Classification:

Les actifs financiers sont répartis entre les quatre catégories suivantes : les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à l'échéance et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs financiers sont répartis en actifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les transactions sur actifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

- Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Lors des clôtures ultérieures, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres et ne sont reprises en résultat que lors de la cession des actifs considérés.
 - Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée selon les principes d'évaluation à la juste valeur décrits ci-dessous. Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.
 - Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte de valeur significative ou durable, une dépréciation est enregistrée en résultat.
- <u>Les placements détenus jusqu'à l'échéance</u> sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
 - Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation ; la perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Évaluation / Jugement :

La norme IFRS 7 amendée définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluations applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- Niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs
- Niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables
- Niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables

Les méthodes utilisées par le groupe TF1 sont les suivantes :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, tel que l'utilisation de valorisation d'opérations comparables ou la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observables (niveau II) ou non observables (niveau III).

- Autres actifs financiers non courants :
 - les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont qualifiés d'actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont maintenus à leur coût d'achat lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.
 - Les bons de souscriptions d'action sont valorisés sur la base de la méthode Black and Scholes en utilisant les paramètres de valorisation disponibles.
- Instruments dérivés: la valeur de marché des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).
- En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est la meilleure estimation de leur juste valeur.

7-3-5-1. Répartition des actifs financiers par catégorie :

	Actifs financiers par le biais du co						
2015 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	TOTAL
Autres actifs financiers non courants	6,4	-	III	21,5	2,2	-	30,1
Clients et autres débiteurs	-	-		-	937,4	-	937,4
Autres actifs financiers courants	-	4,5		-	-	-	4,5
Instruments financiers dérivés de change	-	4,5	II	-	-	-	4,5
Instruments financiers dérivés de taux	-	-		-	-	-	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-		-	703,1	-	703,1

⁽¹⁾ Cf. note 7-3-5 paragraphe « Évaluation / Jugement »

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat						
2014 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	TOTAL
Autres actifs financiers non courants	6,8	-	III	18,6	3,8	-	29,2
Clients et autres débiteurs	-	-		-	1 136,6	-	1 136,6
Autres actifs financiers courants	-	7,3		-	-	-	7,3
Instruments financiers dérivés de change	-	7,3	Ш	-	-	-	7,3
Instruments financiers dérivés de taux	-	-		-	-	-	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-		-	501,4	-	501,4

⁽¹⁾ Cf. note 7-3-5 paragraphe « Évaluation / Jugement »

En 2015 et en 2014, les actifs financiers désignés initialement comme étant à la juste valeur concernent essentiellement les 1 534 bons de souscription d'actions du Groupe ITAS. Ces bons, exerçables sous conditions dans quatre ans, sont liés à l'obtention d'un éventuel complément de prix.

En 2015 et en 2014, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.

7-3-5-2. Détail des autres actifs financiers non courants

Méthode comptable :

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie recouvre :

- les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme;
- les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Titres de participation	21,5	18,6
Créances rattachées aux titres de participation (1)	7,2	7,5
Prêts	-	-
Dépôts et cautionnements	1,4	3,1
Autres actifs financiers - activités poursuivies	30,1	29,2

⁽¹⁾ En 2015 et 2014, ce poste intègre essentiellement les 1 534 bons de souscription d'actions du Groupe ITAS. Ces bons, exerçables sous conditions dans quatre ans, sont liés à l'obtention d'un éventuel complément de prix.

Détail des titres de participation de sociétés non consolidées

Les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Détention à la clôture	Valeur brute 2015	Valeur brute 2014	Provision 2015	Provision 2014	Valeur nette 2015	Valeur nette 2014
A1 International	50%	12,8	12,8	(12,8)	(12,8)	-	-
En Direct Avec	0%	-	4,0	-	(4,0)	-	-
Teads	7,2%	3,5	3,5	-	-	3,5	3,5
SHIP	0%	-	0,8	-	(0,8)	-	-
Sofica valor 7	83%	14,0	9,9	-	-	14,0	9,9
Soread	12%	1,6	1,6	(1,6)	(1,6)	-	-
Sylver	49%	3,7	3,7	(2,8)	-	0,9	3,7
Autres		5,2	3,6	(2,1)	(2,1)	3,1	1,5
Titres de participation non consolidés		40,8	39,9	(19,3)	(21,3)	21,5	18,6

A l'exception des titres Sylver, les tests de dépréciation réalisés sur les autres participations n'ont pas fait apparaître de moins-value latente sur les exercices 2015 et 2014.

7-3-6. Provisions non courantes

Méthode comptable :

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes.

Provision pour indemnités de fin de carrière

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français: ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Évaluation / Jugement :

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- $\circ \qquad \text{des droits conventionnels en fonction de l'anciennet\'e acquise par les différentes cat\'egories de personnel };$
- o du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- \circ des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- o d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;

- o de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- o d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ces écarts sont reconnus en contrepartie des capitaux propres conformément à la norme IAS 19 Révisée.

Provisions pour risques et litiges

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

<u>Évaluation / Jugement</u> :

Les provisions sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture.

7-3-6-1. Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2015 et en 2014 :

(en millions d'euros)	Provisions	s pour	TOTAL
	Indemnités de fin de carrière	Engagements	
1 ^{er} janvier 2014	28,4	12,4	40,8
Dotations	3,0	1,0	4,0
Reprises utilisées	(0,6)	-	(0,6)
Reprises non utilisées	(1,3)	(0,6)	(1,9)
Ecarts actuariels	6,3	-	6,3
Variation de périmètre et reclassement	(0,2)	-	(0,2)
31 décembre 2014	35,6	12,8	48,4
Dotations	3,1	0,1	3,2
Reprises utilisées	(1,7)	(0,1)	(1,8)
Reprises non utilisées	(1,5)	-	(1,5)
Ecarts actuariels	3,5	-	3,5
Variation de périmètre et reclassement	(0,5)	-	(0,5)
31 décembre 2015	38,5	12,8	51,3

Les provisions sur engagements concernent les risques de pertes sur des actifs audiovisuels faisant l'objet d'engagements de rachat par le Groupe.

7-3-6-2. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Méthode comptable :

<u>Évaluation / Jugement :</u> le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 7-3-6. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.

Principales hypothèses actuarielles

	2015	2014	2013	2012	2011
Taux d'actualisation (iboxxA10)	2,1%	2,0%	3,2%	3,3%	5,5%
Taux de rendement attendus des actifs du régime	2,1%	2,0%	3,2%	3,1%	3,4%
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Table de survie	Insee	Insee	Insee	Insee	Insee

Le taux de rotation appliqué pour le calcul de la provision au 31 décembre 2015 est de 6,6 %, stable par rapport à 2014.

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 2,5 millions d'euros. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2015	2014
Coût des services rendus	(2,4)	(2,1)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(0,8)	(1,1)
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,2
Coût des services passés	· <u>-</u>	-
Charge comptabilisée	(3,0)	(3,0)
dont : dotation nette aux provisions	0,1	(1,1)
dont : charges de personnel	(3,1)	(1,9)
Rendement réel des actifs du régime	0,2	0,2

Montants comptabilisés au bilan au titre des indemnités de fin de carrière

Le montant inscrit au bilan, tel qu'il résulte de l'obligation du groupe TF1 au titre des indemnités de fin de carrière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014	2013	2012	2011
Valeur actualisée des obligations	44,8	41,7	34,3	33,0	26,4
Juste valeur des actifs du régime	(6,3)	(6,1)	(5,9)	(5,7)	(5,5)
Déficit des régimes provisionnés	38,5	35,6	28,4	27,3	20,9

Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2015	2014
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	41,7	34,3
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,4	2,1
Coût financier (désactualisation)	0,8	1,1
Reprises sur provisions	(3,1)	(1,9)
Pertes (gains) actuarielles	3,5	6.3
Variations de périmètre et reclassement	(0,5)	(0,2)
Activités en cours de cession	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	44,8	41,7

Variations de la juste valeur des actifs du régime des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2015	2014
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à l'ouverture	6,1	5,9
Cotisations versées par l'employeur	_	_
Prestations payées	<u> </u>	_
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0.2
Gains (pertes) actuariels	-	-
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à la clôture	6,3	6,1

Les actifs du régime sont composés de placements effectués au fonds commun dénommé « Fonds Club n°1 » libellé en euro, géré par une institution financière indépendante. Selon les informations financières communiquées par cette dernière, le rendement brut en 2015 s'élève à 2 %. Au 31 décembre 2015, la juste valeur du fonds est estimée à 6,3 millions d'euros.

7-4. Capitaux propres

7-4-1. Capital social de TF1

Méthode comptable :

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

Au 31 décembre 2015, le capital social de TF1 SA est constitué de 210 521 267 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2015 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions auto détenues	Nombre d'actions composant le capital
1 ^{er} janvier 2014	211 260 013	-	211 260 013
Augmentation de capital	268 751	-	268 751
Rachat d'actions propres	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-
1 ^{er} janvier 2015	211 528 764	-	211 528 764
Augmentation de capital	474 986	-	474 986
Rachat d'actions propres (1)	(2 969 765)	2 969 765	-
Annulation d'actions propres	-	(1 482 483)	(1 482 483)
31 décembre 2015	209 033 985	1 487 282	210 521 267
Nominal	0,20 €	0,20 €	0,20 €

⁽¹⁾ Actions d'autocontrôle : cf. note 7-4-6-4 rachat d'actions ci-après.

7-4-2. Résultat par action

Méthode comptable :

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en en compte dans ce calcul.

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

	2015	2014
Résultat (en millions d'euros)		
Résultat net des activités poursuivies (part du groupe)	99,9	99,9
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	312,8
Résultat net (part du groupe)	99,9	412,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	210 785 909	211 395 763
Résultat par action (en euro)		
Résultat net par action des activités poursuivies	0,47	0,47
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession	-	1,48
Résultat net par action	0,47	1,95
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	211 775 423	212 262 155
Résultat dilué par action (en euro)		
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	0,47	0,47
Résultat net dilué par action des activités arrêtées ou en cours de cession	-	1,47
Résultat net dilué par action	0,47	1,94

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

(en nombre d'actions)	2015	2014
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	210 785 909	211 395 763
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	989 514	866 392
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	-	<u>-</u>
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	211 775 423	212 262 155

En 2015, les plans d'options de souscription d'actions n°11 (attribué le 20 mars 2009), n°12 (attribué le 10 juin 2011) et n°13 (attribué le 12 juin 2012) affichent un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre sur la période.

En 2014, les plans d'options de souscription d'actions n°11 (attribué le 20 mars 2009) et n°13 (attribué le 12 juin 2012) affichaient un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre sur la période.

7-4-3. Autres opérations avec les actionnaires :

Les autres opérations avec les actionnaires correspondent au rachat par TF1 au Groupe Discovery des 20 % détenus dans Prefas 18 pour 14,6 millions d'euros (cf. faits marquants).

7-4-4. Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers) :

En 2015 :

- La variation des réserves part du Groupe pour 2,9 millions d'euros est liée à l'impact de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2-2-1).
- La variation des participations ne donnant pas le contrôle pour (14,8) millions d'euros correspond principalement à la déconsolidation des 20 % détenus par Discovery Communications dans la filiale Eurosport France (cf. faits marquants).

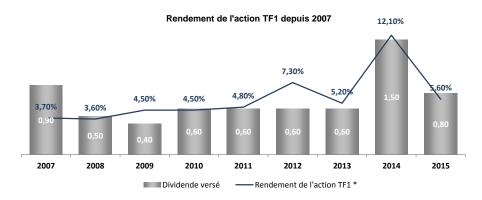
En 2014, la variation des participations ne donnant pas le contrôle pour (91,6) millions d'euros correspond à la déconsolidation de la quote-part de 20 % détenue par Discovery Communications dans le groupe Eurosport International au 30 mai 2014, Discovery Communications disposant du contrôle à partir de cette date suite à l'acquisition complémentaire de 31 % du capital (cf. faits marquants).

7-4-5. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Dividendes

Le graphique ci-après présente :

- le montant du dividende par action payé par le Groupe et le rendement de l'action TF1 au titre des exercices antérieurs,
- le montant proposé par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015 pour approbation en Assemblée Générale Ordinaire le 14 avril 2016, ainsi que le rendement lié.



^{*} dividende versé par action / moyenne annuelle des cours de clôture

Le dividende proposé au titre de l'exercice 2015, à verser en 2016, est de 168,4 millions d'euros. Il se compose d'une partie ordinaire de 0,28 euro par action et d'une partie extraordinaire de 0,52 euro par action suite à la cession du contrôle par le groupe TF1 de sa filiale Eurosport International.

Le dividende versé en 2015 au titre de l'exercice 2014 s'élevait à 317,3 millions d'euros et se composait d'une partie ordinaire de 0,28 euro par action et d'une partie extraordinaire de 1,22 euro par action.

Dans la mesure où le dividende à verser en 2016 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2015.

7-4-6. Paiements fondés sur des actions, options d'achat ou de souscription d'actions

7-4-6-1. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
Date de l'Assemblée Générale	17/04/2007	17/04/2007	14/04/2011	14/04/2011	17/04/2014
Date du Conseil d'Administration	20/02/2008	18/02/2009	12/05/2011 et 25/07/2011	14/05/2012	29/04/2015
Date d'attribution	20/03/2008	20/03/2009	10/06/2011	12/06/2012	12/06/2015
Nature du plan	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription
Nombre total d'options de souscription consenties	2 000 000	2 000 000	1 500 000	1 437 200	1 308 800
- dont les mandataires sociaux	56 000	56 000	7 200	7 2 0 0	16 000
- dont aux 10 premiers attributaires salariés	340 000	340 000	272 000	302 000	288 000
Nombre total d'options de souscription consenties sous conditions de performances		50 000	1 500 000	1 437 200	1 308 800
	0				
Point de départ d'exercice des options	20/03/2011	20/03/2012	10/06/2015	12/06/2016	12/06/2018
Date d'expiration	20/03/2015	20/03/2016	10/06/2018	12/06/2019	12/06/2022
Prix de souscription	15,35€	5,98€	12,47 €	6,17 €	15,46 €
	Levée à partir du 3è	me anniversaire			Levée et
Modalités d'exercice		Cessibilité à partir du 4ème anniversaire		à partir du 4ème aire	cessibilité à partir du 3ème anniversaire
Nombre d'actions souscrites au 31/12/15	-	1 517 824	244 400	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	2 000 000	275 000	147 200	129 200	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	207 176	1 108 400	1 308 000	1 308 800

7-4-6-2. Évolution du nombre d'options en cours de validité

	201	5	2014			
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)		
Options en cours de validité au 1 ^{er} janvier	4 819 862	11,17	5 157 013	10,87		
Options consenties Options annulées, non attribuées ou devenues	1 308 800	15,46	-	-		
caduques	(16 800)	7,97	(68 400)	8,52		
Options exercées	(474 986)	9,32	(268 751)	5,98		
Options expirées	(1 704 500)	15,35	-	-		
Options en cours de validité au 31 décembre	3 932 376	11,03	4 819 862	11,17		
Options exerçables au 31 décembre	1 315 576	11,45	2 142 262	13,44		

Au cours de l'exercice 2015, 474 986 options ont été exercées. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2015 est de 49 mois (29 mois au 31 décembre 2014).

7-4-6-3. Charge relative aux plans de souscription d'actions

Méthode comptable :

TF1 peut être amené à mettre en place des plans d'options de souscription d'actions (note 7-4-6-1) ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée de façon définitive à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 5-1).

Charge relative aux plans de souscription d'actions octroyés par TF1

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans d'achat ou de souscription d'actions sont les suivants :

(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de	e personnel
				2015	2014
Plan n°12	10/06/2011	4 ans	1,8	0,1	0,4
Plan n°13	12/06/2012	4 ans	0,7	0,4	0,2
Plan n°14	12/06/2015	3 ans	3,6	0,8	-
Total				1,3	0,6

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n°12	12,40 €	12,47 €	31%	5,25 ans	2,61%	4,64%	-15%	1,18 €
Plan n°13	5,72 €	6,17 €	40%	5,18 ans	1,63%	7,65%	-15%	0,70€
Plan n°14	15,70 €	15,46 €	28%	5,18 ans	0,41%	1,57%	-15%	2,75€

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

• Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le groupe Bouygues

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2015.

7-4-6-4. Rachat d'actions

Conformément à l'approbation lors de l'Assemblée Générale du 16 avril 2015 du nouveau programme de rachat d'actions, TF1 a procédé au cours du troisième trimestre 2015 au rachat de 2 969 765 actions, pour un montant de 40,0 M€.

En 2014, le groupe n'a pas procédé à des rachats d'actions propres.

7-4-6-5. Options d'achats accordées aux minoritaires

Aucun engagement donné par le groupe TF1 ne constitue au 31 décembre 2015 une option d'achat exerçable par des minoritaires.

7-4-7. Réserves de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2015	2014
Réserves au 1 ^{er} janvier	3,3	(3,6)
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie (1)	(6,5)	(0,4)
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	2,2	4,5
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	2,1	2,8
Réserves au 31 décembre	1,1	3,3

⁽¹⁾ Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

7-5. Endettement financier net et passifs financiers

7-5-1. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

2015	2014
703,1	501,4
703,1	501,4
-	-
(2,3)	(4,4)
(2,3)	(4,4)
700,8	497,0
	703,1 703,1 - (2,3) (2,3)

7-5-1-1. Détail de la Trésorerie et équivalents de trésorerie

Méthode comptable :

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées, coentreprises ou mises en équivalence, et aux comptes courants avec d'autres entités du groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Trésorerie	11,3	23,3
Comptes courants de trésorerie (1)	691,8	478,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies	703,1	501,4

Les autres comptes courants de trésorerie concernent les entreprises associées, les coentreprises, les sociétés non consolidées et les sociétés du groupe Bouygues dont 691 millions d'euros avec Bouygues Relais.

7-5-2. Passifs financiers

Méthode comptable :

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

- La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat recouvre :
 - les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être rachetés à court terme :
 - les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.
- Les passifs financiers du Groupe évalués au coût amorti, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 8-2-2).

• Engagement de rachat d'intérêts minoritaires :

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires consentis par le Groupe sont enregistrés en dettes financières, selon les dispositions de la norme IAS 32. Suite à l'application à compter du 1^{er} janvier 2010 de la norme IAS 27 amendée, le Groupe a choisi de comptabiliser ces dettes financières en contrepartie des capitaux propres sans incidence sur la reconnaissance des intérêts minoritaires. A l'exception des effets d'actualisation reconnus en « Charges sur endettement financier », les variations ultérieures de la dette sont également comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Pour les engagements de rachat d'intérêts minoritaires rattachés à un regroupement d'entreprises réalisé antérieurement au 1^{er} janvier 2010, le Groupe comptabilisait en goodwill cette différence positive initiale et les variations ultérieures de valeur de la dette, hors effet d'actualisation.

<u>Évaluation / jugement</u>: la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

	Passifs financiers à la j compte	uste valeur par le bia de résultat	is du		
2015 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
Emprunts long terme	-	-		-	-
Dettes financières à court terme	-	-		2,3	2,3
Fournisseurs et autres créditeurs	-			1 339,7	1 339,7
Autres passifs financiers courants	-	-		-	-
Instruments financiers dérivés de change	-	-		-	-
Instruments financiers dérivés de taux	-	-		-	-

⁽¹⁾ Cf. note 7-3-5 paragraphe « Évaluation / Jugement »

	Passifs financiers à la j compte	uste valeur par le biai de résultat	s du		
2014 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
Emprunts long terme	-	-		-	-
Dettes financières à court terme	-	-		4,4	4,4
Fournisseurs et autres créditeurs	-			1 566,5	1 566,5
Autres passifs financiers courants	-	-		-	-
Instruments financiers dérivés de change	-	-		-	-
Instruments financiers dérivés de taux	-	-		-	-

⁽¹⁾ Cf. note 7-3-5 paragraphe « Évaluation / Jugement »

Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme est une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II), à l'exception des opérations ci-dessous établie sur la base des critères de niveau III définis en note 7-3-5 paragraphe « Évaluation / Jugement ».

8 Gestion des risques

8-1. Politique de gestion du capital

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital, hormis les opérations de rachats d'actions (se reporter au présent document de référence et rapport financier annuel du Groupe).

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise différents indicateurs, notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 7-5-1, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

A fin 2015 et 2014, compte tenu d'une trésorerie nette positive de respectivement 700,8 millions d'euros et 497,0 millions d'euros, ce taux d'endettement est nul.

8-2. Politique de gestion des risques financiers

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par la Direction Financement, Trésorerie et Relations Investisseurs. Le Groupe a également mis en place des politiques visant à limiter son risque de dépendance vis-à-vis des contreparties.

8-2-1. Risque de liquidité

Le Pôle Opérations Bancaires et la Direction Financement, Trésorerie et Relations Investisseurs sont chargés de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation quotidienne de la trésorerie multidevises disponible de l'ensemble des entités du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers de l'utilisation globale de ses financements confirmés, nette de la trésorerie disponible.

Risque de financement :

La stratégie de financement de TF1 repose sur sa capacité à faire face aux fluctuations de ses marchés et à la dégradation de l'économie tout en conservant une autonomie financière relative à l'égard des marchés financiers et bancaires. Le Groupe construit sa stratégie de financement en se laissant la possibilité de saisir les opportunités de croissance interne ou externe. Toutefois, elle gère son portefeuille de lignes et le renouvellement de celles-ci en optimisant les coûts de ces financements. L'encours total de ces lignes de crédit est réparti sur un nombre significatif de banques françaises et internationales. Ces crédits bancaires sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier.

Au 31 décembre 2015, TF1 dispose d'un encours de lignes de crédit bancaires bilatérales de 905,0 millions d'euros. Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le groupe Bouygues. Au 31 décembre 2015, aucun tirage n'a été réalisé auprès de Bouygues.

Le Groupe ne possède aucun encours de crédit-bail en vie au 31 décembre 2015.

2015	Lig	nes autorisée	es	М		Lignes disponibles	
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	245,0	660,0	905,0	-	-	-	905,0
Crédit-bail	-	-	-	-	-	-	-
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	245,0	660,0	905,0	-	-	-	905,0

2014	Lig	nes autorisée	es	М	Lignes disponibles		
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	130,0	775,0	905,0	-	-	-	905,0
Crédit-bail	1,1		1,1	1,1	-	1,1	-
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	131,1	775,0	906,1	1,1	-	1,1	905,0

Notation financière :

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard & Poor's. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB+/stable/A-2.

Echéancier des passifs financiers (hors dérivés) :

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

	Valeur nette comptable	Valeu	r contractuelle résiduelle		
2015 (en millions d'euros)		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total	
Locations financières	-	-	-	-	
Fournisseurs et autres créditeurs	1 339,7	1 339,7	-	1 339,7	
Autres Dettes Financières	2,3	2,3	-	2,3	
TOTAL	1 342,0	1 342,0	-	1 342,0	

	Valeur nette comptable	Valeu	Valeur contractuelle résiduelle				
2014 (en millions d'euros)		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total			
Locations financières	1,1	1,1	-	1,1			
Fournisseurs et autres créditeurs	1 566,5	1 566,5	-	1 566,5			
Autres Dettes Financières	3,3	3,3	<u> </u>	3,3			
TOTAL	1 570,9	1 570,9	-	1 570,9			

Placements de trésorerie

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie. La politique du Groupe requiert des supports de placements qu'ils soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois ;
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie. Par ailleurs, les rémunérations sont « floorées » à 0 % ;
- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie d'un montant de 700,8 millions d'euros est placée à hauteur de 691,0 millions d'euros auprès de Bouygues Relais conformément à la convention de trésorerie existante entre les deux entités.

(en millions d'euros)	2015	2014
Compte bancaire rémunéré	4,2	10,7
Convention de trésorerie Bouygues Relais	691,0	477,0
Autres comptes courants de trésorerie	7,9	13,7
TOTAL	703,1	501,4

8-2-2. Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de taux et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats ou de ventes à terme et des options de taux et de change. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

La Direction Financement, Trésorerie et Relations Investisseurs est en charge de la gestion des couvertures de taux et de change de façon centralisée pour le Groupe. Elle effectue un suivi quotidien des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Elle suggère des scénarios de couverture à la Direction générale adjointe Stratégie, Finances, Achats Groupe et exécute, après approbation, les opérations de marché décidées et assure la gestion administrative.

Méthode comptable :

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

• Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère.
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - o à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
 - o à une transaction future hautement probable,
 - o ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

A la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture,
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

• couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.

- couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.
- Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

8-2-2-1. Risque de taux

Le risque de taux du Groupe découle de son besoin de financement. L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Exposition au risque de taux et sensibilité :

Aux 31 décembre 2014 et 2015, aucune couverture de taux n'est en cours. La répartition par nature de taux et par échéance des actifs et passifs financiers, ainsi que l'exposition nette, étaient les suivantes :

	Actifs fina	anciers	Passifs t	inanciers	Exposition avant con		Instrum		Exposition après co	
2015 (en millions	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux
d'euros)	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable
Moins de 1 an	4,2	698,9		(2,3)	4,2	696,6	-	-	4,2	696,6
De 1 à 5 ans	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4,2	698,9		(2,3)	4,2	696,6	-	-	4,2	696,6

	Actifs fina	anciers	·		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
2014 (en millions	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux
d'euros)	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable
Moins de 1 an	10,7	490,7	(1,1)	(3,3)	9,6	487,4	-	-	9,6	487,4
De 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10,7	490,7	(1,1)	(3,3)	9,6	487,4	-	-	9,6	487,4

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % de l'ensemble de la courbe des taux pour 2014 et 2015.

Elle est définie comme l'incidence de la variation des taux d'intérêts de 1 % appliquée à la position nette à taux variable, supposée constante pendant 1 an.

	20	15	2014		
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	7,0	•	4,9	-	
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	ns ⁽¹⁾	-	ns ⁽¹⁾	-	

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014, compte tenu des niveaux de taux d'intérêt à court terme, TF1 n'est pas exposé de manière significative du fait de sa position de trésorerie nette positive.

Détails des instruments financiers des dérivés de taux :

Depuis 2011, le Groupe ne dispose plus d'instrument financier de type « dérivés de taux ».

8-2-2. Risque de change

Risque de fluctuation significative de l'euro par rapport au dollar et gestion du risque

Le Groupe est exposé à des risques de change euro / U.S. dollar du fait de l'acquisition de certains programmes américains ou biens de consommation, payables en U.S. dollars.

Toute appréciation significative du dollar américain pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats financiers du Groupe.

Sur un horizon d'un an, le risque est maîtrisé par le biais d'instruments de couverture de change appropriés, assurant une protection contre une dégradation du change et supprimant l'impact cash à l'horizon de la couverture.

Parallèlement, le Groupe s'attache à réduire son exposition au dollar en renforçant, dans ses contrats d'acquisitions, l'utilisation de l'euro comme devise de paiement.

Risque de change multidevises

Méthode comptable :

Conversion des transactions en devises étrangères: les opérations en devises étrangères des filiales sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

L'exposition au risque de change du Groupe est de nature opérationnelle. Elle provient de flux récurrents dans le cadre de contrats d'achats de droits audiovisuels et sportifs pluriannuels, notamment en dollar, livre sterling et franc suisse.

Sur l'année 2015, plus de 99 % des encaissements sont réalisés en euro, 0,5 % des encaissements est réalisé en franc suisse, et 0,2 % en dollar.

Par ailleurs, on notera que 96 % des décaissements (y compris achats de droits audiovisuels) ont été réalisés en euro, 3,7 % en dollar et 0,1 % en livre sterling et franc suisse.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois à 18 mois.

Exposition au risque de change et sensibilité :

A fin 2015, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2015 (en millions d'euros)	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽²⁾	CHF (3)	Autres devises	Total
Actifs	5,2	0,5	2,8	0,1	8,6
Passifs	(71,8)	-	(0,9)	(0,0)	(72,7)
Hors bilan	(64,5)	-	-	-	(64,5)
Position avant couvertures	(131,1)	0,5	1,9	0,1	(128,6)
Opérations à terme	121,3	-	-	-	121,3
Swaps de change	0,9	2,7	2,8	-	6,4
Position nette après couvertures	(8,9)	3,2	4,7	0,1	(0,9)

⁽¹⁾ Exposition nette en USD: plusieurs entités du Groupe (TF1, GIE AD, TF1 Droits Audiovisuels) souscrivent, de par leur activité, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent les montants hors-bilan. Dujardin et Téléshopping approvisionnent leur stock en payant principalement en USD.

⁽²⁾ Exposition nette en GBP : l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1.

⁽³⁾ Exposition nette en CHF: l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1.

A fin 2014, l'exposition au risque de change du Groupe se ventilait comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2014 (en millions d'euros)	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽²⁾	CHF (3)	Autres devises	Total
Actifs	7,8	0,5	2,9	0,1	11,3
Passifs	(7,8)	-	(0,6)	(0,1)	(8,5)
Hors bilan	(126,7)	-	-	-	(126,7)
Position avant couvertures	(126,7)	0,5	2,3	0,0	(123,9)
Opérations à terme	101,4	-	-	-	101,4
Swaps de change	(0,1)	12,6	12,2	-	24,7
Position nette après couvertures	(25,4)	13,1	14,5	0,0	2,2

⁽¹⁾ Exposition nette en USD: plusieurs entités du Groupe (TF1, GIE AD, TF1 Droits Audiovisuels) souscrivent, de par leur activité, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent les montants hors-bilan. Dujardin et Téléshopping approvisionnent leur stock en payant principalement en USD.

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus ;
- la variation de valeur du portefeuille d'instruments financiers de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IAS 39.

	2015				2014				
(en millions d'euros)	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts		Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts		
	+1 %	-1 %	+1 %	-1 %	+1 %	-1 %	+1 %	-1 %	
USD	0,1	(0,1)	(1,2)	1,2	0,3	(0,3)	(1,0)	1,0	
GBP	-	-	-	-	(0,1)	0,1	-	-	
CHF	-	-	-	-	(0,1)	0,1	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	_	
TOTAL	0,1	(0,1)	(1,2)	1,2	0,1	(0,1)	(1,0)	1,0	

A fin 2015, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de + 1,1 million d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. A fin 2014, elle s'élevait à + 0,9 million d'euros.

Exposition nette en GBP : l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1.

⁽³⁾ Exposition nette en CHF : l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1.

Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change se répartissent par devise de la manière suivante :

		Val	eur nominale	Valeurs de marché (euro)			
		Encours	E	ncours en eur		Dont qualifiées de	
Au 31 décembre 2015 (en millions)	Devises	total en devises	Total	Moins de 1 an	e 1 De 1 à 5 Encours ans total		couverture de flux de trésorerie
Swaps de devises	USD	1,0	0,9	0,9	-	-	-
	GBP	2,0	2,7	2,7	-	-	-
	CHF	3,0	2,8	2,8	-	-	-
Achats à terme	USD	132,1	121,3	121,3	-	4,5	4,5
Ventes à terme	Divers	-	-	-	-	-	-
TOTAL			127,7	127,7	-	4,5	4,5

	_	Val	eur nominale	Valeurs de marché (euro)			
		Encours	E	ncours en eur	0		Dont qualifiées de
Au 31 décembre 2014 (en millions)	Devises	total en devises	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Encours total	couverture de flux de trésorerie
Swaps de devises	USD	(0,1)	(0,1)	(0,1)	-	-	-
	GBP	9,8	12,6	12,6	-	0,1	-
	CHF	14,7	12,2	12,2	-	=	-
Achats à terme	USD	123,1	101,4	84,1	17,3	7,2	7,1
Ventes à terme	Divers		-	-	-	-	-
TOTAL			126,1	108,8	17,3	7,3	7,1

La valeur nominale représente le montant vendu ou acheté à terme dans la devise.

La valeur de marché est égale à la différence entre la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec un cours à terme revalorisé en fonction des cours de clôture et la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec le cours de clôture.

Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments financiers de change sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de la norme IAS 39, ils sont classés en couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie futurs selon les stratégies menées. Dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées pour TF1 SA à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs et de droits audiovisuels dont les montants et dates de paiement sont précisément définis contractuellement.

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL Valeur de marché des instruments financiers
2015				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	4,5	4,5
Instruments financiers de change au passif	-	=	-	-
TOTAL	-	-	4,5	4,5
2014				
Instruments financiers de change à l'actif	0,2	-	7,1	7,3
Instruments financiers de change au passif	-	-	-	-
TOTAL - ACTIVITES POURSUIVIES	0,2	-	7,1	7,3

Variation de juste valeur de marché des instruments financiers de change

La variation de juste valeur de marché des instruments financiers qualifiés de couverture, au plan comptable, se décompose en :

- ✓ une variation de valeur dite efficace, inscrite en réserve de variation de valeur des capitaux propres (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeur des éléments couverts) ;
- ✓ une variation de juste valeur dite inefficace.

Sur les exercices 2014 et 2015, les variations de valeur des instruments financiers de change sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL
2015	(0,2)	-	(2,7)	(2,9)
dont partie efficace	-	-	(3,0)	
dont partie inefficace	(0,2)	-	0,3	
2014	0,2	-	10,9	11,1
dont partie efficace	-	-	11,2	
dont partie inefficace	-	-	(0,3)	

Risques de contrepartie :

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

En 2015, aucun client du Groupe ne représente à lui seul plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers clients ne représentent pas plus de 12 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers clients ne représentent pas plus de 18 % du chiffre d'affaires consolidé.

En 2015, aucun fournisseur du Groupe ne représente à lui seul plus de 6 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 20 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 30 % du chiffre d'affaires consolidé, compte tenu de la particularité de certains fournisseurs tels que les sociétés d'auteurs ou studios de production.

Risque de recouvrement des créances

2015	Valeur nette comptable	Créances non échues		Créances échues				
(en millions d'euros)			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois		
Clients et comptes rattachés	552,0	475,8	76,2	59,7	3,4	13,1		
Provisions clients et comptes rattachés	(12,2)	-	(12,2)	(2,0)	(2,3)	(7,9)		
TOTAL Clients et comptes rattachés nets	539,8	475,8	64,0	57,7	1,1	5,2		

	Valeur nette comptable	Créances non échues		Créances é		
					De 6 à 12	
2014 (en millions d'euros)			Total	< 6 mois	mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	651,1	550,4	100,7	72,2	5,0	23,5
Provisions clients et comptes rattachés	(13,3)	-	(13,3)	(2,2)	(1,7)	(9,4)
TOTAL Clients et comptes rattachés nets	637,8	550,4	87,4	70,0	3,3	14,1

Ventes d'espace publicitaire

TF1 Publicité commercialise les espaces publicitaires des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet) auprès d'annonceurs dont certains sont devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant ainsi une relation de partenariat. TF1 Publicité a mis en place une gestion du risque adaptée à la typologie de sa clientèle.

La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral des ordres de publicité, pour tout nouvel annonceur ;
- le règlement préalable des nouvelles campagnes publicitaires pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement. En cas de non acceptation de ces modalités de paiement, TF1 Publicité peut opposer un refus de vente à l'annonceur défaillant ;
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits « de fin d'ordre » émis au début de l'exercice suivant et dont le montant définitif est conditionné aux paiements à l'échéance des factures.

Au-delà de ces procédures, TF1 Publicité dispose d'un département « Credit Management » qui pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, effectue des relances préventives auprès des Agences Médias et Annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, déclenche la facturation des intérêts de retard de règlement et instruit les dossiers en phase contentieuse.

Ces actions concourent à maintenir le risque de non-paiement des annonceurs à un niveau inférieur à 0,15 % du montant de la facturation annuelle TTC.

Abonnements aux chaînes de l'Offre Payante

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France ne présentent pas de risques significatifs de non recouvrement.

Activités Consommateurs

TF1 Entreprises et TF1 Vidéo ont recours à des assurances crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Les activités de vente à distance, conduites par le pôle Téléshopping, ne présentent pas de risques majeurs d'impayés compte tenu d'un processus d'encaissement généralement préalable à la livraison des biens ou services vendus.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimum, ...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (se reporter à la note 8-2-1 sur le risque de liquidité).

9 Autres notes annexes

9-1. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Programmes et droits de diffusion » - note 7-1-2 : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » - note 8-2-1 : lignes de crédit bancaires confirmées ; etc).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

- Cautions et engagements de garanties :

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

- Engagements réciproques :

Transport d'images :

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Engagements sur titres de participation :

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres.

Autres engagements contractuels réciproques :

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe.

Locations simples:

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés les filiales du Groupe.

Location-financement :

Dans cette rubrique sont présentés les paiements minimaux futurs sur les contrats de location-financement existant à la date de clôture.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

9-1-1. Cautions et engagements de garanties

(en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2015	Total 2014
Engagements de garantie					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	=	=	=	-	-
Avals, cautions et garanties données	3,8	-	-	3,8	3,1
Engagements de garantie donnés (1)	3,8	-	-	3,8	3,1
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	=	=	=	-	0,1
Engagements de garantie reçus (2)	-	-	-	-	0,1
Engagements de garantie nets	3,8	-	-	3,8	3,0

9-1-2. Engagements contractuels réciproques

(en millions d'euros)			A plus de cinq ans	Total 2015	Total 2014
Engagements contractuels divers					
Transport d'images	37,1	105,8	7,0	149,9	115,7
Engagements sur titres de participation (1)	145,0	31,8	-	176,8	640,3
Autres	5,4	3,8	-	9,2	7,5
Engagements contractuels divers donnés	187,5	141,4	7,0	335,9	763,5
Transport d'images	37,1	105,8	7,0	149,9	115,7
Engagements sur titres de participation (1)	145,0	31,8	-	176,8	640,3
Autres	5,4	3,8	-	9,2	7,5
Engagements contractuels divers reçus	187,5	141,4	7,0	335,9	763,5
Engagements contractuels divers nets	-	-	-	-	-

En 2015 les engagements sur titres de participation comprennent notamment les engagements sur l'acquisition des titres Newen Studios (cf. faits marquants) et les engagements avec le Groupe ITAS liés à la détention des bons de souscription d'actions (cf. note 7-3-5 – actifs financiers) qui existent depuis le 4^{ème} trimestre 2014. En 2014, les engagements sur titres de participations correspondaient principalement aux accords signés avec le Groupe Discovery et qui se sont réalisés sur l'exercice 2015 (cf. faits marquants).

9-1-3. Locations simples

(en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2015	Total 2014
Contrats de location simple					
Locations simples données	11,3	11,9	0,1	23,3	31,5
Locations simples reçues	11,3	11,9	0,1	23,3	31,5
Contrats de location simple nets	-	-	-	-	-

9-1-4. Location-financement

	A moins d'un	De un à cinq	A plus de cinq	Total	Total
(en millions d'euros)	an	ans	ans	2015	2014
Contrats de location-financement (déjà comptabilisés au bilan)	-	-	-	-	1,2

9-2. Informations sur les parties liées

9-2-1. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2015 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les 13 membres du Comité de Direction générale TF1 cités dans le document de référence, s'élève à 9,3 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Rémunération fixe	5,8	5,8
Rémunération variable et avantages en nature	3,5	2,8

Par ailleurs:

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,2 million d'euros;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 3,9 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2015 au fonds des actifs constitués par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,7 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

Hors mandataire social, la rémunération versée au cours de l'année 2015 aux cadres dirigeants du Groupe est en augmentation de 5,5 %.

9-2-2. Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Proc	Produits		Charges		ances	Dettes	
(en millions d'euros)	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Parties liées en amont	41,2	48,0	(13,2)	(12,6)	703,7	493,8 (1)	6,7	5,7
Coentreprises	0,5	1,7	-	(2,8)	0,6	1,2	2,3	4,3
Entités associées	7,0	7,3	(12,2)	(11,1)	8,1	9,2	11,3	8,0
Autres parties liées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	48,7	57,0	(25,4)	(26,5)	712,4	504,2	20,3	18,0

⁽¹⁾ dont principalement convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 8-2-1)

Les conventions exécutées avec les coentreprises et les entités associées ont principalement pour nature des transactions courantes, de nature opérationnelle, dans le domaine audiovisuel, ainsi que des refacturations de prestations administratives du siège et des produits et charges liés aux opérations de trésorerie court terme.

Les conventions exécutées avec les parties liées en amont comprennent celles réalisées avec Bouygues SA et les autres sociétés du groupe Bouygues, filiales de Bouygues SA. Ces conventions sont de nature courante et commerciale, à l'exception des transactions réalisées avec l'entité Bouygues Relais dans le cadre de convention de trésorerie court terme.

Les engagements hors bilan présentés en note 9-1 n'incluent pas d'engagements significatifs envers les parties liées.

9-3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

	Mazars			КРМС			Autres Réseaux Commissaires					
	Montant		9	6	Mon	tant	9	6	Montant		%	
(en milliers d'euros)	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(735)	(778)	100%	100%	(512)	(555)	96%	99%	(60)	(63)	60%	62%
- Dont TF1 SA	(210)	(214)			(212)	(214)			-	-		
 Dont Filiales Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes 	(525)	(564) (3)	0%	0%	(300) (15)	(341) (5)	4%	1%	(60) (40)	(63) (39)	40%	38%
- Dont TF1 SA	-	-			(15)	-			(40)	(39)		
- Dont Filiales	-	(3)			-	(5)			-	-		
Honoraires CAC audit	(735)	(781)	100%	100%	(527)	(560)	100%	100%	(100)	(102)	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	(1)	-	-	-	(2)	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	(2)	-	0%	-	-	-	0%	0%
Honoraires CAC autres	(1)	-	-	-	(4)	-	0%	0%	-	-	0%	0%
TOTAL HONORAIRES CACS	(736)	(781)	100%	100%	(531)	(560)	100%	100%	(100)	(102)	100%	100%

9-4. Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation.

La Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la Loi 2007-309 du 5 mars 2007 a prévu que sous certaines conditions, une société puisse bénéficier de reconductions automatiques de son autorisation d'émettre. TF1 a signé les conventions et pris les engagements nécessaires afin de rester titulaire de son autorisation d'émettre jusqu'en 2022.

Par ailleurs, les filiales ou co-entreprises suivantes : LCI, TMC et NT1 sont titulaires d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 10 juin 2003 pour une durée de 10 ans. Cette durée a été prorogée de 5 ans suite à l'engagement de ces chaînes d'étendre leur couverture TNT au-delà de 95 % de la population conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi du 30 septembre 1986.

9-5. Périmètre de consolidation détaillé

Méthode de consolidation :

Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. Ce dernier est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

Coentreprises et activités conjointes

Les coentreprises et les activités conjointes sont les participations de TF1 dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle.

- Les actifs/passifs, charges et produits des activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, sont comptabilisés à hauteur des intérêts détenus par TF1 dans l'activité conjointe.
- Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

Conversion des états financiers des entités étrangères :

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en euro, monnaie de présentation des états financiers du groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

			Décembre 2015		Décembre 2014	
SOCIETE	NATIONALITE	ACTIVITE	% CONTRÔLE METHODE		% CONTRÔLE	METHODE
Antennes et Contenus						
TF1 SA	Française	Diffusion de programmes audiovisuels	Société mère		Société mère	
TELE MONTE CARLO	Monégasque	Chaîne thématique	80,00%	IG	80,00%	IG
NT1	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
HD1	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
e-TF1	Française	Création/diffusion services internet et télévisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
WAT	Française	Création/services internet	-	-	100,00%	IG
METRO FRANCE PUBLICATIONS	Française	Média d'information digitale	100,00%	IG	100,00%	IG
TMC REGIE	Française	Régie publicitaire TMC	100,00%	IG	80,00%	IG
TF1 PUBLICITE	Française	Régie publicitaire TF1	100,00%	IG	100,00%	IG
LA PLACE MEDIA	Française	Régie publicitaire	24,70%	ME	24,70%	ME
OUEST INFO	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	Française	Co-production de films	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 PRODUCTION	Française	Production de programmes	100,00%	IG	100,00%	IG
GIE TF1 Acquisitions de droits	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DS	Française	Acquisition/ventes de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
CIBY 2000	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DROITS AUDIOVISUELS	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 INTERNATIONAL	Française	Exploitation de droits audiovisuels	66,00%	IG	66,00%	IG
TF1 EVENTS	Française	Evènementiel	100,00%	IG		
UGC DISTRIBUTION	Française	Exploitation de droits audiovisuels	34,00%	ME	34,00%	ME
Services Consommateurs						
TELESHOPPING	Française	Télé-achat	100,00%	IG	100,00%	IG
TOP SHOPPING	Française	Distribution en magasins	100,00%	IG	100,00%	IG
DIRECT OPTIC PARTICIPATIONS	Française	Commerce en ligne	47,85%	ME	47,85%	ME
TF1 VIDEO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 ENTREPRISES	Française	Télématique, droits dérivés	100,00%	IG	100,00%	IG
DUJARDIN	Française	Editeur de jeux de société	100,00%	IG	100,00%	IG
SF2J	Française	Editeur de jeux de société	-	-	100,00%	IG

UNE MUSIQUE	Française	Edition musicale et phonographique	100,00%	IG	100,00%	IG
STS EVENEMENTS Française E		Exploitation commerciale de salle de spectacles	55,00%	IG		

			Décembre 2015		Décembre 2014	
SOCIETE	NATIONALITE	ACTIVITE	% CONTRÔLE	METHODE	% CONTRÔLE	METHODE
Offre payante						
EUROSPORT France SA	Française	Chaîne thématique	-	-	80,00%	IG
GROUPE EUROSPORT	Française	Production, programmation et diffusion de programmes audiovisuels	-	-	49,00%	ME
TV BREIZH	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	80,00%	IG
TF6	Française	Chaîne thématique	50,00%	ME	50,00%	ME
LA CHAINE INFO	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TF6 GESTION	Française	Gérante de TF6	50,00%	ME	50,00%	ME
SERIE CLUB	Française	Chaîne thématique	50,00%	ME	50,00%	ME
STYLIA	Française	Chaîne thématique	-	-	80,00%	IG
HISTOIRE	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	80,00%	IG
USHUAIA TV	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	80,00%	IG
TF1 DISTRIBUTION	Française	Distribution de chaînes de télévision	100,00%	IG	100,00%	IG
Holding et divers						
TF1 THEMATIQUES	Française	Holding du pôle chaînes thématiques	100,00%	IG	100,00%	IG
MONTE CARLO PARTICIPATIONS	Française	Holding de TMC	100,00%	IG	100,00%	IG
PREFAS 18	Française	Holding	100,00%	IG	80,00%	IG
TF1 EXPANSION	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
APHELIE	Française	Société immobilière	100,00%	IG	100,00%	IG
FIRELIE	Française	Société immobilière	100,00%	IG	100,00%	IG
PERELIE	Française	Société immobilière	100,00%	IG	100,00%	IG
GROUPE AB	Française	Production, programmation et diffusion de programmes audiovisuels	33,50%	ME	33,50%	ME

Aucune entité du périmètre de consolidation ne présente un pourcentage d'intérêt différent du pourcentage de contrôle indiqué ci-dessus.

9-6. Évènements postérieurs à la clôture

✓ Acquisition Newen Studios :

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes, TF1 et les actionnaires de Newen Studios ont finalisé le 26 janvier 2016 la mise en œuvre de l'accord de cession du 9 novembre 2015 visant à l'acquisition par TF1 d'une participation de 70 % du capital de la société Newen Studios, société mère du groupe Newen.

Les Cédants et TF1 ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et TF1 dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 30 % du capital, sur une période de 5 ans à compter de 2018.

✓ LCI:

Le 8 janvier 2016, les sociétés NextRadio TV et BFM TV ont déposé devant le Conseil d'Etat un recours sur le fonds contre la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du 17 décembre 2015 autorisant le passage en clair de la chaine LCI.

9-7. Table de correspondance des notes annexes 2015 / 2014

Intitulé	Présentation 2015	Présentation 2014
Faits marquants de l'exercice 2015	Note 1 Note 2	Note 1
Principes et méthodes comptables		Note 2
Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers	Note 2-1	Note 2-1
Nouvelles normes IFRS	Note 2-2	Note 2-2
Changements de méthode comptable	Note 2-3	Note 2-3
Jugements et recours à des estimations Périmètre de consolidation : variations significatives et activités en cours de cession	Note 2-4	Note 2-4-2 Note 2/3/4
Variations significatives du périmètre en 2015	Note 3-1	Note 3-1
Rappel des variations significatives du périmètre 2014	Note 3-2	Note 3-2
Activité en cours de cession	Note 3-3	Note 4
Information sectorielle	Note 4	Note 2 / 5 / 16 / 17
-		
Information par secteur d'activité	Note 4-1	Note 5-1
Information par secteur géographique	Note 4-2	Note 5-2
Produits de l'activité	Note 4-3	Note 2-20 / 16
Achats consommés et variations des stocks	Note 4-4	Notes 2 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 /
Notes sur le compte de résultat	Note 5	26
Charges de personnel	Note 5-1	Note 18
Charges externes	Note 5-2	Note 19
Impôts et taxes	Note 5-3	Note 20
Autres produits et charges d'exploitation	Note 5-4	Note 21
Autres produits et charges opérationnels	Note 5-5	Note 2-22
Coût de l'endettement financier net	Note 5-6	Note 2-23 / 22
Autres produits et charges financiers	Note 5-7	Note 23
Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	Note 5-8	Note 24
Impôts sur le résultat	Note 5-9	Note 2-24 / 25
Résultat des activités cédées ou en cours de cession	Note 5-10	Note 26
Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	Note 6	Note 28
Définition de la trésorerie	Note 6-1	Note 28-1
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	Note 6-2	Non existant en 2014
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	Note 6-3	Note 28-2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	Note 6-4	Note 28-3
		Note 2/6/7/8/9/10/11/12/13/14/
Notes sur le Bilan	Note 7	15 / 18 / 27 / 30
Droits audiovisuels et droits de diffusion	Note 7-1	Note 2-4-2 / 2-8-1 / 2-10 / 7 / 10
Actifs et passifs circulants	Note 7-2	Note 2-4-2 / 2-11-2 / 2-19-2 / 2-21 / 11 / 13-3 / 15-2
Actifs et passifs non courants	Note 7-3	Note 2-4-2 / 2-8-2 / 2-9 / 2-10 / 2-11 / 2-19 / 6 / 7 / 8 / 9 / 11 / 15
Capitaux propres	Note 7-4	Note 2-25 / 2-26 / 12 / 18 / 27 / 30
Endettement financier net et passifs financiers	Note 7-5	Note 2-4-2 / 2-14 / 2-17 / 13 / 14
Gestion des risques	Note 8	Note 29
Politique de gestion du capital	Note 8-1	Note 29-1
Politique de gestion du capital Politique de gestion des risques financiers	Note 8-2	
Autres notes annexes	Note 9	Note 29-2 Note 2 / 31 / 32 / 33 / 34 / 35 / 36
Engagements hors bilan		
	Note 9-1	Note 31
Informations sur les parties liées	Note 9-2	Note 32
Honoraires des commissaires aux comptes	Note 9-3	Note 33
Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées	Note 9-4	Note 34
Périmètre de consolidation détaillé	Note 9-5	Note 2-5 / 36
Évènements postérieurs à la clôture	Note 9-6	Note 35